

1984

31

0648
SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

LES DEBOUCHES OFFERTS AUX DIPLOMES DU

C.A.F.B.

Evolution du marché de l'offre et de la demande de 1975 à 1984

Etude réalisée à partir du fichier des demandeurs d'emploi de l'E.N.S.B. et du questionnaire adressé aux étudiants reçus au C.A.F.B.

par Françoise DUHAMEL

ANNEE : 1984

20^{ème} PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

LES DEBOUCHES OFFERTS AUX DIPLOMES DU C.A.F.B.

Evolution du marché de l'offre et de la demande de 1975 à 1984

Etude réalisée à partir du fichier des demandeurs d'emploi de l'E.N.S.B. et du questionnaire adressé aux étudiants reçus au C.A.F.B.



Mémoire présenté par

Françoise Duhamel

Sous la direction de

Mme Sabbah et de Mme Merland

1984

31

- 1984 -

20ème promotion

TABLE DES MATIERES

- <u>INTRODUCTION</u>	p. 1
- <u>DEPOUILLEMENT DES STATISTIQUES D'ADMISSION AU C.A.F.B. POUR LA PERIODE 1975-1984</u>	p. 4
I : Evolution du nombre de candidats inscrits au C.A.F.B. et du nombre de candidats inscrits à l'admission dans chaque option	p. 4
II : Evolution du nombre de candidats reçus au C.A.F.B.	p. 6
III : Le niveau universitaire des candidats au C.A.F.B.	p. 8
IV : L'activité professionnelle des candidats admis au C.A.F.B.	p. 9
- <u>DEPOUILLEMENT DES STATISTIQUES D'OFFRES D'EMPLOI</u>	p. 12
I : Postes proposés	p. 12
1) Evolution du nombre de postes proposés entre 1975 et 1984	p. 14
2) Etude qualitative des offres d'emploi	p. 15
II : Les Options demandées	p. 17
III : La répartition géographique des postes	p. 18

- <u>CONFRONTATION ENTRE LA TYPOLOGIE DES DIPLOMES DU C.A.F.B. ET LA TYPOLOGIE DES POSTES</u>	p. 21
- <u>ETUDE DES STATISTIQUES CONCERNANT LES ABONNES AU SERVICE D'OFFRES D'EMPLOI DE L'E.N.S.B.</u>	p. 25
I: Le fonctionnement du Service d'offres d'emploi	p. 25
II : Résultats du questionnaire de 1983	p. 26
- <u>ETUDE DES ENQUETES SUR LES DEBOUCHES DU C.A.F.B.</u>	p. 27
I : Nombre de réponses obtenues	p. 27
II : Contenu des enquêtes	p. 27
III : Résultats des enquêtes	p. 30
1) Les postes trouvés	p. 31
2) Les établissements dans lesquels les candidats ont trouvé un emploi	p. 31
3) Les candidats qui n'ont pas trouvé de poste grâce au C.A.F.B.	p. 32
4) Le problème de région	p. 32
5) Problèmes particuliers concernant les options	p. 33
IV : Témoignages des candidats	p. 35
1) Option Jeunesse	p. 35
2) Option Documentation	p. 37
3) Option Bibliothèques publiques	p. 37
- <u>CONCLUSIONS GENERALES CONCERNANT LES DEBOUCHES DU C.A.F.B.</u>	p. 40
I : Le problème de la reconnaissance du C.A.F.B. en dehors des bibliothèques publiques	p. 40

II : Le problème de la diffusion des offres d'emploi	p. 44
III : Le problème de la répartition géographique des emplois	p. 45
IV : Le problème de l'ambivalence du C.A.F.B.	p. 46
- <u>LE PROJET DE REFORME DU C.A.F.B.</u>	p. 48
I : Réflexions et propositions du Groupe de travail sur la réforme du C.A.F.B.	p. 48
1) Le tronc commun	p. 49
2) Les options	p. 49
3) La scolarité	p. 51
4) Remarques concernant les C.R.F.P.	p. 51
II : Réforme du C.A.F.B. et débouchés	p. 52
- <u>CONCLUSION</u>	
- <u>ANNEXES</u>	p. 59 à 76
Liste des documents en annexe	p. 59
- <u>BIBLIOGRAPHIE</u>	p. 77

- INTRODUCTION -

Créé en 1951, le Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (C.A.F.B.), a pour but d'assurer la formation du personnel des bibliothèques ne relevant pas du cadre d'Etat : bibliothèques municipales, bibliothèques d'instituts, d'établissements d'enseignement, d'entreprises, d'hôpitaux etc...

Le C.A.F.B. est ouvert aux bacheliers et aux candidats justifiant d'une certaine ancienneté dans la profession. Il permet à ceux-ci d'occuper des postes de bibliothécaires-adjoints dans les bibliothèques municipales. Il permet également aux candidats titulaires d'une licence d'obtenir des postes de bibliothécaires municipaux 1ère ou 2ème catégorie.

On peut noter immédiatement l'ambivalence de ce diplôme qui sert à la fois à former les cadres et les personnels techniques des bibliothèques.

La préparation au C.A.F.B. :

Il faut attendre 1960 pour que se mettent en place progressivement des centres de préparation au C.A.F.B.

On compte aujourd'hui vingt huit Centres régionaux de formation professionnelle (C.R.F.P.) qui assurent la préparation au C.A.F.B., et aussi au concours de bibliothécaires-adjoints dont les programmes sont assez voisins.

Peu connu au début, puisqu'il y avait une centaine de candidats en 1965, le C.A.F.B. a vu son audience s'accroître considérablement au fil des ans. On comptait mille candidats en 1974 et plus de deux mille en 1984.

Le rôle centralisateur de l'E.N.S.B. :

L'Ecole nationale supérieure des bibliothèques (E.N.S.B.), à Villeurbanne, coordonne l'activité des différents centres de formation. Elle est également chargée de l'organisation et de la correction des épreuves au niveau national.

Le C.A.F.B. étant un diplôme professionnel, il attire un grand nombre de candidats en quête d'un emploi. L'E.N.S.B. a donc créé un Service d'offres d'emploi (S.O.E.). Ce service communique à ses abonnés les offres d'emploi qu'il centralise et qui concernent tout le territoire français.

Soucieux d'étudier de près le devenir des candidats au C.A.F.B., le S.O.E. a réalisé auprès de ces derniers trois enquêtes sur les débouchés en 1975, 1976 et 1983. Il a envoyé aussi en 1983 des questionnaires aux demandeurs d'emploi pour mieux évaluer leur situation et leurs besoins.

Par ailleurs, chaque année, l'E.N.S.B. publie les statistiques d'admission au C.A.F.B. Celles-ci dégagent de façon détaillée le niveau universitaire et la situation professionnelle des candidats.

On se trouve donc en présence de quatre séries de données en ce qui concerne les dix dernières années (1975 à 1984) :

- Les statistiques d'admission au C.A.F.B.
- Les statistiques des offres d'emploi proposées par l'E.N.S.B.
- Les résultats des trois enquêtes sur les débouchés
- Les résultats des questionnaires envoyés aux demandeurs d'emploi en 1983

En examinant ces statistiques des dix dernières années, nous essaierons de cerner de façon précise le problème des débouchés du C.A.F.B. En effet, à une époque où les questions d'emploi sont extrêmement préoccupantes, et où beaucoup de jeunes de plus en plus qualifiés arrivent sur le marché du travail, il est légitime de s'interroger sur les débouchés d'un diplôme professionnel qui connaît un succès croissant.

Au cours de cette étude, nous essaierons de dégager principalement les points suivants :

- Le profil des candidats au C.A.F.B. et leur demande en matière d'emploi.
- La situation de l'emploi dans les bibliothèques et l'adéquation entre les postes proposés et le profil des candidats.
- Le problème de la reconnaissance du C.A.F.B. dans les différents organismes.
- L'adéquation entre la formation et les débouchés. Dans cette optique, nous étudierons la réforme envisagée pour le C.A.F.B, ainsi que ses incidences éventuelles sur le problème de l'emploi.

DEPOUILLEMENT DES STATISTIQUES D'ADMISSION AU C.A.F.B.

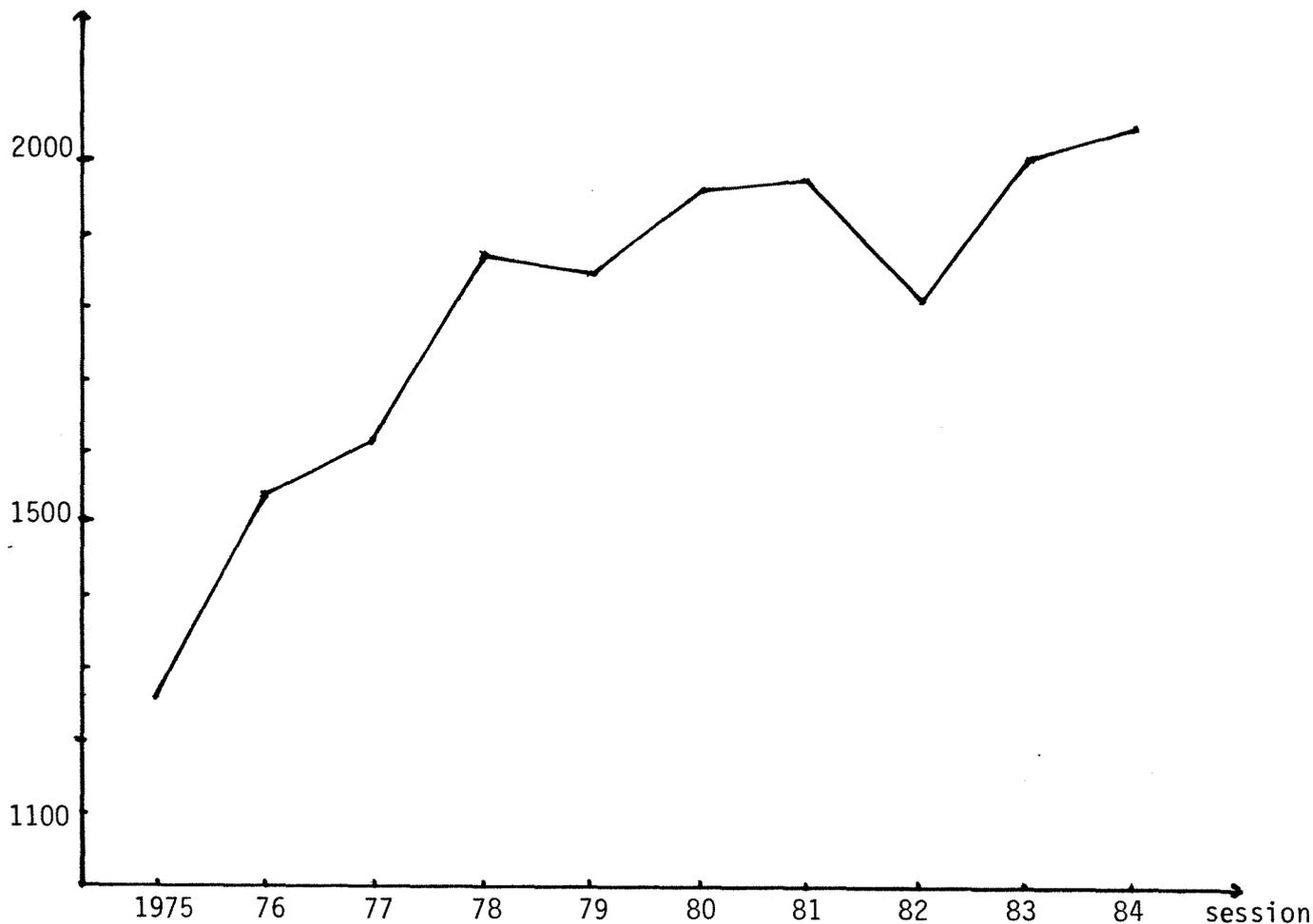
POUR LA PERIODE 1975-1984

L'étude de ces statistiques va nous permettre de dégager une typologie des candidats au C.A.F.B.

I - Evolution du nombre de candidats inscrits au C.A.F.B. et du nombre de candidats inscrits à l'admission dans chaque option :

Session	Inscrits admissibilité	BP	BS	Jeunesse	Musique	Inscrits admission
1975	1260	341	101	219	29	690
1976	1540	328	113	218	31	690
1977	1617	337	87	200	28	652
1978	1872	298	70	184	44	596
1979	1849	434	83	221	60	798
1980	1966	401	89	210	55	755
1981	1979	532	87	303	84	1006
1982	1812	536	79	336	68	1019
1983	2013	578	93	345	88	1104
1984	2053	624	92	342	103	1161

candidats inscrits
à l'admissibilité



Malgré certaines baisses en 1979 et 1982, on peut constater que le nombre des inscrits au C.A.F.B. ^{augmente} ↓, puisqu'il passe de 1260 en 1975 à 2053 en 1984.

Par options :

Le nombre d'inscrits augmente globalement dans les options Bibliothèque publique (BP), Jeunesse et Musique, mais reste stable dans l'option Documentation (intitulée Bibliothèque spécialisée jusqu'en 1982 d'où l'abréviation BS).

II - Evolution du nombre de candidats reçus au C.A.F.B. :

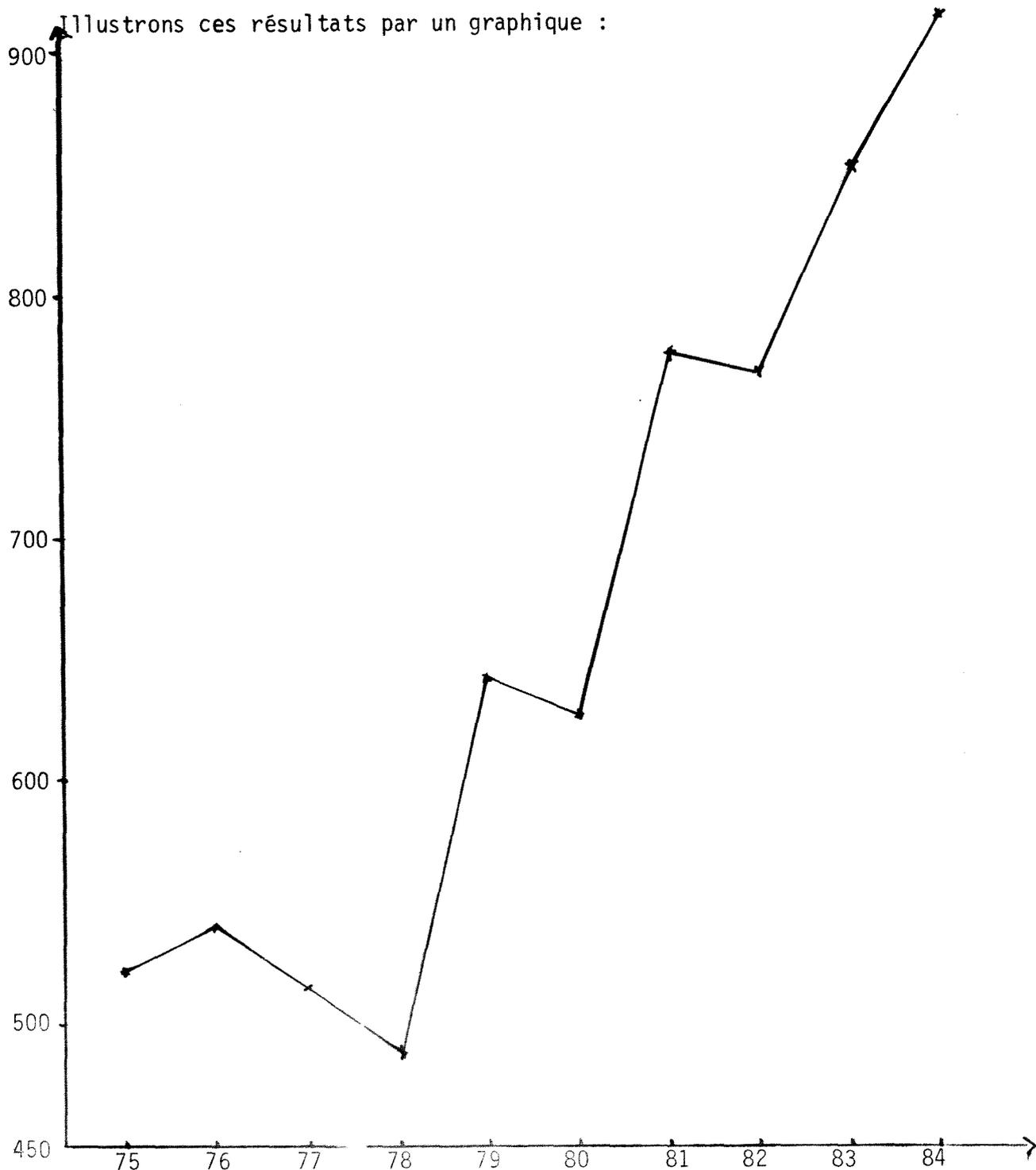
Année	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Admissibles des années précédentes	Admis/présents
75	1260	1109	519	523		42 %
76	1540	976	529	541		55 %
77	1617	1153	482	516		48 %
78	1872	1278	403	488		38 %
79	1849	1306	628	646	119	49 %
80	1966	1414	530	628	183	44 %
81	1979	1392	806	779	113	56 %
82	1812	1335	724	773	260	58 %
83	2013	1518	810	855	202	56 %
84	2053	1578	838	920	255	58 %

Les statistiques concernant le nombre de candidats admis sont difficiles à interpréter car, chaque année, se présentent aux épreuves d'admission des candidats qui ont été admissibles les années précédentes. Ils représentent 20 à 30 % des candidats admis chaque année.

On peut néanmoins constater que le nombre de candidats admis a augmenté assez régulièrement. Le pourcentage de reçus par

rapport aux candidats présentés varie entre 48 et 58 %, sauf en 1978, où ce pourcentage tombe à 38 %. Il est difficile d'expliquer ce mauvais résultat. On verra par la suite que l'année 1978 a pourtant connu un très fort pourcentage de candidats possédant au moins une licence. On peut penser que les titres universitaires ne sont pas forcément un atout dans la réussite au C.A.F.B.

Illustrons ces résultats par un graphique :



- Nombre de candidats admis chaque année au C.A.F.B.

III - Le niveau universitaire des candidats au C.A.F.B. :

- le niveau universitaire des candidats admis

Session	Non bachelier	Bac	Entre bac et licence	Licence et plus	% d'admis dans la dernière catégorie
1975	34	101	86	302	58 %
1976	29	150	52	310	57 %
1977	20	127	55	314	61 %
1978	15	124	50	299	61 %
1979	28	184	73	361	56 %
1980	25	163	47	393	62 %
1981	25	208	93	450	58 %
1982	31	230	104	408	53 %
1983	23	296	146	390	46 %
1984	21	304	133	463	50 %

Les candidats titulaires d'au moins une licence représentent la catégorie la plus nombreuse parmi les diplômés du C.A.F.B. Leur proportion, qui était voisine de 60 % depuis 1975, décroît cependant depuis 1982 .

Elle reste toutefois suffisamment importante pour que l'on puisse se demander si tous ces candidats trouveront un emploi à la mesure de leur qualification.

IV - L'activité professionnelle des candidats admis au C.A.F.B. :

Session	Bibliothé- caire	Bibl.-adjoint	Employé	Ens. *	Doc. *	Autre	Non actif
1975	44	64	73	40	13	136	153
1976	47	87	88	87	23	73	136
1977	27	105	97	95	30	63	99
1978	30	97	77	63	18	100	103
1979	44	109	101	71	34	159	128
1980	45	117	101	59	24	138	144
1981	34	99	151	94	15	158	228
1982	48	121	126	75	24	185	194
1983	36	151	171	85	28	189	187
1984	53	167	189	100	24	168	219

Pour mieux apprécier la typologie des diplômés du C.A.F.B., et la comparer ensuite à la typologie des postes proposés, nous allons calculer le pourcentage de chaque catégorie dans le total des candidats admis.

Ens. = enseignant

Doc. = documentaliste

- L'activité professionnelle des candidats admis-pourcentages :

Session	Bibliothé- caire	Bibl.-adjoint	Employé	Ens.	Doc	Autre	N.Actif
1975	8 %	12 %	14 %	8 %	2 %	26 %	29 %
1976	9 %	16 %	16 %	16 %	4 %	13 %	25 %
1977	5 %	20 %	18 %	18 %	6 %	12 %	19 %
1978	6 %	20 %	16 %	13 %	4 %	20 %	20 %
1979	7 %	17 %	16 %	11 %	5 %	25 %	20 %
1980	7 %	19 %	16 %	9 %	4 %	22 %	23 %
1981	4 %	13 %	19 %	12 %	2 %	20 %	29 %
1982	6 %	16 %	16 %	10 %	3 %	24 %	25 %
1983	4 %	18 %	20 %	10 %	7 %	22 %	22%
1984	6 %	25 %	21 %	11 %	3 %	18 %	24 %

Remarques :

- La proportion de personnes travaillant déjà en bibliothèque reste très stable : de l'ordre de 40 % chaque année.
Au sein de cette catégorie, il y a environ 1/5ème de bibliothécaires, 2/5ème de bibliothécaires-adjoints et 2/5ème d'employés de

bibliothèque. On peut estimer que les bibliothécaires passent le C.A.F.B. pour améliorer leur qualification professionnelle et que les bibliothécaires-adjoints et employés espèrent, par contre, obtenir un emploi dans une catégorie supérieure.

- La catégorie la plus nombreuse est représentée par les personnes désireuses de changer d'emploi ou à la recherche d'un emploi (étudiants, chômeurs, mères de famille...).

Le total de ces deux catégories de diplômés (deux dernières colonnes du tableau) représentent environ 50 % du nombre d'admis chaque année.

- Le reste des diplômés est constitué par les enseignants (entre 8 et 18 %), et les documentalistes qui sont peu nombreux (entre 2 et 7 %).

Après avoir dégagé les caractéristiques des candidats admis au C.A.F.B., nous allons étudier la typologie des postes qui leur sont proposés. Nous allons, pour cela, considérer les statistiques des offres d'emploi établies chaque année par le Service d'offres d'emploi.

La confrontation des statistiques concernant les candidats et des statistiques concernant les emplois nous permettra d'obtenir une première évaluation des débouchés offerts aux diplômés du C.A.F.B.

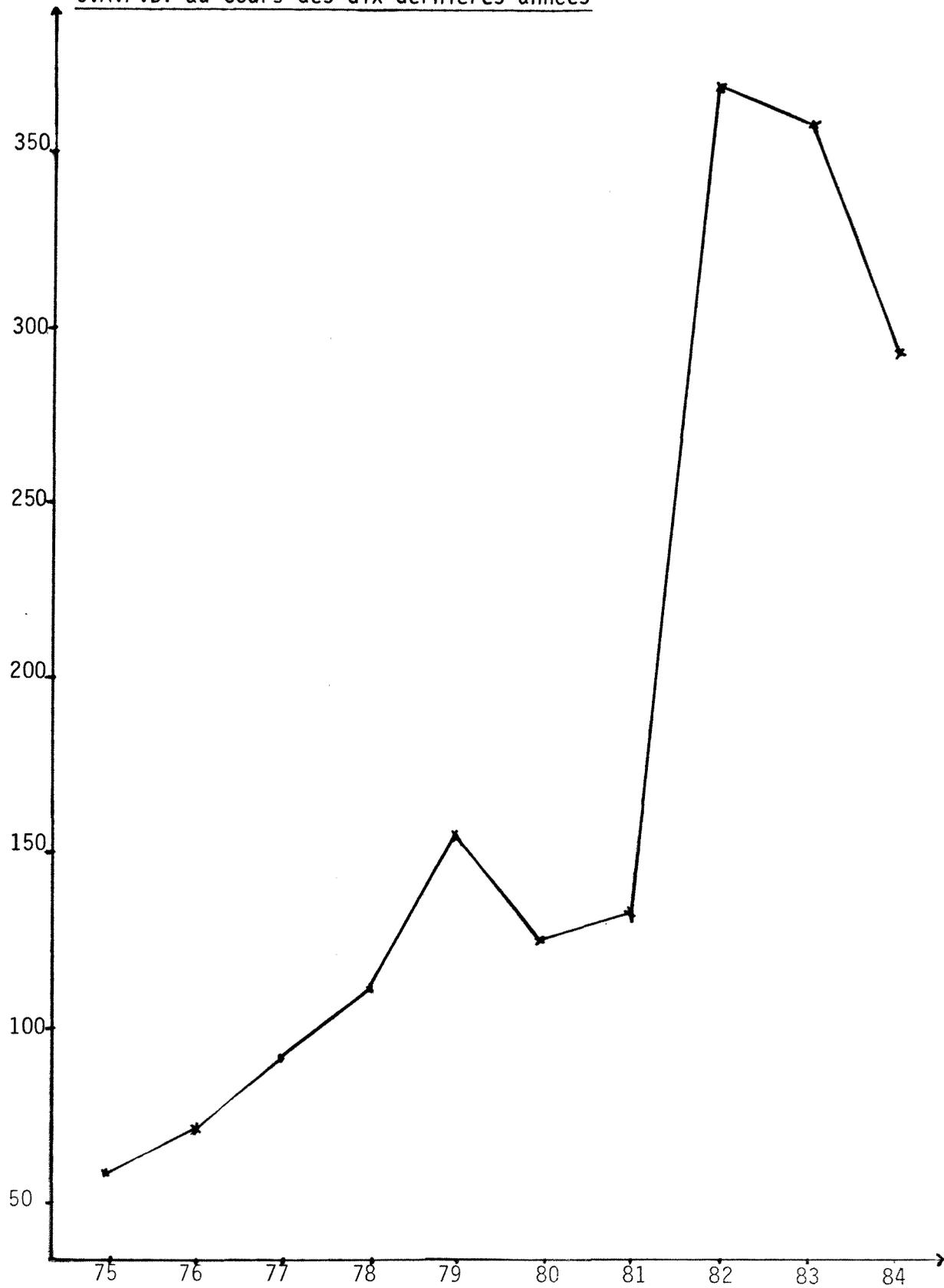
DEPOUILLEMENT DES STATISTIQUES DES OFFRES D'EMPLOI

I - Postes proposés

Année	Bibl. 1ère catégorie	Bibl. 2ème catégorie	Bibl. adjoint	Employé	Divers	Total
1975		11	31	4	13	59
1976	4	14	38		15	71
1977		9	70		10	91
1978	2	9	74	4	23	112
1979	3	17	97	10	28	155
1980	2	16	89	6	13	126
1981	9	23	84	4	11	131
1982	7	36	250	15	61	369
1983	2	33	289	19	14	357
1984	8	31	229	5	19	292

L'année indiquée correspond à une année d'offres d'emploi.
Par exemple, pour 1984, il s'agit des emplois proposés du
1er juillet 1983 au 1er juillet 1984.

Evolution du nombre de postes proposés aux titulaires du C.A.F.B. au cours des dix dernières années



Remarques :

- Les postes de bibliothécaires, bibliothécaires-adjoints et employés de bibliothèque sont des postes en bibliothèques municipales. Depuis 1982, on voit apparaître des postes de bibliothécaires-adjoints en BCP (Bibliothèques centrales de prêt), à la faveur de la départementalisation.
Il y avait 12 postes en BCP en 1982/83 et 28 postes en 1983/84.
- Le reste des postes est constitué par des postes dans le secteur privé ou universitaire.
- Il y a, en outre, quelques postes en coopération militaire ou dans les DOM-TOM, mais ils sont toujours très peu nombreux (4 ou 5 par an).

1) Evolution du nombre de postes proposés entre 1975 et 1984 :

Le nombre de postes offerts s'accroît lentement entre 1975 et 1979. On observe ensuite une baisse en 1980 et 1981, due vraisemblablement à la mauvaise conjoncture économique.

On assiste, par contre, en 1982, à une augmentation spectaculaire du nombre de postes. On passe de 131 postes à 369, c'est à dire presque le triple. Cette progression considérable est liée à la conjoncture politique. Il y a un changement de gouvernement en 1981, et une énorme augmentation des subventions accordées par le Ministère de la Culture pour les bibliothèques municipales.

Le nombre de postes offerts se maintient en 1983 mais commence à décroître en 1984. L'expansion des bibliothèques municipales commence à se ralentir, ce qui était prévisible dans la période ^{de} récession économique où nous nous trouvons.

La création de postes départementaux en BCP ne compense pas la

diminution de créations en bibliothèques municipales. En effet, à partir de 1984, le Ministère de la Culture n'accorde plus de subventions pour les créations de postes.

2) Etude qualitative des offres d'emploi :

Nous allons nous référer au tableau de la page suivante qui indique le pourcentage d'emplois de chaque catégorie par rapport au nombre total de postes proposés.

- Bibliothécaires 1ère et 2ème catégorie :

Ces postes restent assez peu nombreux . Le pourcentage de postes de bibliothécaires par rapport à l'ensemble des postes offerts varie entre 10 et 25 % . On constate que l'accroissement de postes en 1982 a été considérable en ce qui concerne les postes de bibliothécaires-adjoints mais pratiquement insensible pour les postes de bibliothécaires.

- Bibliothécaires-adjoints :

Ces postes constituent toujours l'essentiel des postes proposés. Cette caractéristique s'accroît au cours des années, puisque le pourcentage est passé de 52 % en 1975 à 78 % en 1984.

- Autres catégories d'emploi :

Employés de bibliothèque : il y a peu d'offres dans cette catégorie, ce qui est normal puisque le C.A.F.B. n'est pas nécessaire pour exercer ces fonctions.

Divers : ces offres, qui émanent du secteur privé ou universitaire, sont faiblement représentées. Elles sont sans doute moins nombreuses dans ce secteur , mais il faut dire aussi que l'E.N.S.B. est certainement moins connue des employeurs du secteur privé que des municipalités.

- Offres d'emploi : étude du pourcentage de chaque catégorie par rapport au nombre total de postes proposés chaque année :

Année	Bibl. 1ère et 2ème catégorie	Bibl.adjoint	Employé	Divers
1975	19 %	52 %	7 %	22 %
1976	31 %	53 %		21 %
1977	10 %	77 %		11 %
1978	12 %	66 %	4 %	20 %
1979	15 %	63 %	6 %	18 %
1980	15 %	71 %	5 %	10 %
1981	24 %	64 %	3 %	8 %
1982	12 %	70 %	4 %	16 %
1983	10 %	81 %	5 %	4 %
1984	13 %	78 %	2 %	6 %

II - Les options demandées :

Année	B.P	Jeunesse	Musique	Documen- tation	Sans précision	Pourcentage* de précision
1975						
1976	1	2	3		65	10 %
1977	20	17	8		46	49 %
1978	20	23	10	3	58	50 %
1979	29	26	18		89	47 %
1980	32	31	16	1	49	65 %
1981	30	21	16	2	64	53 %
1982	76	83	36	7	174	55 %
1983	98	99	49	8	86	71 %
1984	72	67	33	12	90	63 %

* pourcentage d'offres d'emploi comportant une précision d'option par rapport au nombre total des offres d'emploi.

Remarques concernant les options :

Ce n'est qu'à partir de 1977 que l'on voit vraiment apparaître des demandes concernant les options.

Cela correspond, bien sûr, à l'essor des bibliothèques municipales et en particulier au développement des différentes sections dans celles-ci : adultes, enfants, discothèque. Ces sections spécialisées nécessitent du personnel qualifié.

Il y a, à peu près, autant de demandes en lecture publique qu'en jeunesse, et un peu moins en option Musique.

L'option Documentation est rarement demandée. Cela s'explique par le fait que les offres émanent essentiellement des Bibliothèques municipales dans lesquelles cette option n'a pas de débouchés.

III - La répartition géographique des postes :

Nous allons nous référer au tableau de la page suivante.

On constate qu'une grosse partie des emplois proposés est en région parisienne (entre 28 et 43 % selon les années).

Ensuite vient la région Rhône-Alpes qui rassemble entre 12 et 20 % des emplois.

A elles seules, ces deux régions concentrent pratiquement la moitié des emplois proposés.

Le reste des postes se répartit à peu près équitablement sur le reste du territoire.

Il faut cependant noter une légère prédominance de certaines régions, peut-être plus favorisées économiquement : Nord et Provence-Côte d'Azur.

- La répartition géographique des postes proposés :

Année	Total des postes	Région parisienne	Pourcentage	Région Rhône-Alpes	Pourcentage
1975	59	30	51 %		
1976	71	28	39 %	5	7 %
1977	91	39	43 %		
1978	112	37	33 %	15	13 %
1979	155	55	35 %	18	12 %
1980	126	45	36 %	24	19 %
1981	131	54	41 %	25	19 %
1982	369	102	28 %		
1983	357	151	42 %	48	13 %
1984	292	95	32 %	59	20 %

La répartition géographique des postes (suite)

On constate également un vide dans certaines régions , notamment le Sud-Ouest. Est-ce qu'il y a réellement moins de postes dans cette région, ou bien est-ce dû au fait que les mairies ne diffusent pas leurs postes vacants et préfèrent les pourvoir elles-mêmes? Il y a certainement une combinaison des deux phénomènes.

Après avoir dégagé les principales caractéristiques des postes proposés, nous allons les confronter avec la typologie des titulaires du C.A.F.B. afin d'essayer d'étudier l'adéquation entre les postes et les diplômés.

CONFRONTATION ENTRE LA TYPOLOGIE DES DIPLOMES DU C.A.F.B.

ET LA TYPOLOGIE DES POSTES

Ces confrontations entre deux séries de statistiques globales ne peuvent, bien sûr, que donner des résultats approximatifs. Elles ignorent un certain nombre de réalités. Elles permettent néanmoins de dégager certaines tendances.

- Le nombre de postes proposés est toujours très inférieur au nombre de reçus au C.A.F.B. Avant de tirer des conclusions trop pessimistes, il faut faire un certain nombre de remarques :
 - tous les titulaires du C.A.F.B. ne sont pas des demandeurs d'emploi. Les bibliothécaires 1ère et 2ème catégorie passent le C.A.F.B. pour améliorer ou mettre à jour leurs connaissances professionnelles et non pour changer d'emploi.On peut supposer qu'un certain nombre de candidats, et notamment ceux qui travaillent en bibliothèque (rappelons qu'il y en a 40 %), ont déjà en vue, lorsqu'ils présentent le C.A.F.B., une promotion interne qui ne fait évidemment pas partie des annonces diffusées par l'E.N.S.B.
- L'E.N.S.B. n'a certainement pas connaissance de tous les postes vacants. Ses sources de renseignements sont les suivantes :
 - .. Informations directes par les mairies concernées
 - Direction du livre
 - Gazette des communes
 - Courrier de l'emploi culturel diffusé par l'A.N.P.E.
 - Livre-hebdo

L'E.N.S.B. essaie d'avoir le maximum d'exhaustivité en ce qui concerne la collecte des emplois vacants. Mais cela n'empêche pas les municipalités de pourvoir leurs postes directement si elles le désirent. Malheureusement ce ne sera pas forcément au bénéfice de candidats titulaires du C.A.F.B.

L'E.N.S.B. estime qu'il doit y avoir environ 30 % de postes en plus de ceux diffusés par le S.O.E. (Service d'offres d'emploi).

Si ces considérations permettent de penser que l'écart réel entre demandeurs d'emploi et postes proposés est inférieur à l'écart entre titulaires du C.A.F.B. et postes proposés, nous pouvons néanmoins tirer de cette confrontation des conclusions concernant l'adéquation entre les postes proposés et les demandeurs d'emploi.

- La majorité des postes proposés sont des postes de bibliothécaires-adjoints en bibliothèque municipale (78 % des postes en 1984)

Cela peut représenter un débouché ^{convenable} pour ceux qui sont employés de bibliothèque ou pour les diplômés qui sont simplement bacheliers. Mais si l'on considère le grand nombre de diplômés qui sont déjà bibliothécaires-adjoints (environ 20 % chaque année), ainsi que l'importante fraction de candidats qui sont munis de la licence (entre 60 et 70 %), on peut dire que ces postes, même s'ils étaient en nombre suffisant, ne constituent pas un débouché satisfaisant pour eux.

Les candidats qui sont bibliothécaires-adjoints passent le C.A.F.B. dans l'espoir d'obtenir des postes de bibliothécaires. C'est aussi le débouché normal pour les candidats titulaires de la licence. Or les postes de bibliothécaires 1ère et 2ème catégorie sont très peu nombreux (environ 40 par an), et certainement insuffisants pour assurer la satisfaction de ces deux catégories de demandeurs d'emploi.

On peut rassembler les différents chiffres dans un tableau afin de mieux les comparer.

- Nous allons laisser de côté dans notre estimation les candidats qui travaillent déjà en bibliothèque, car ils ont plus de facilités pour se "caser" sans l'aide du S.O.E.
- Nous allons comptabiliser parmi les demandeurs d'emplois les personnes extérieures aux bibliothèques et qui passent sans doute le C.A.F.B. avec l'espoir d'y trouver un poste : enseignants, personnes exerçant une autre activité, personnes sans emploi.
- Nous allons comparer le nombre obtenu avec celui des postes proposés chaque année.

Année	Demandeurs d'emploi (potentiels)	Postes offerts	Postes/demandeurs
1975	329	59	18 %
1976	296	71	24 %
1977	257	91	35 %
1978	266	112	42 %
1979	358	155	43 %
1980	341	126	37 %
1981	480	131	27 %
1982	454	369	81 %
1983	461	357	77 %
1984	487	292	60 %

Conclusions :

Cette confrontation en masse de deux séries de données ne peut pas être exploitée concrètement. En effet, il faut corriger les données en fonction de ce que nous avons dit plus haut.

Les chiffres du tableau ne tiennent pas compte des personnes qui travaillent déjà en bibliothèque. De toutes façons, il est difficile d'évaluer avec précision le nombre de diplômés qui sont réellement à la recherche d'un emploi.

Il faudrait aussi pouvoir tenir compte des réalités géographiques. En effet beaucoup de candidats sont limités à une région.

Si les postes offerts ne peuvent satisfaire qualitativement les diplômés dont, au moins, les deux tiers pourraient prétendre à des postes de bibliothécaires 1ère ou 2ème catégorie, on peut toutefois noter une augmentation appréciable des postes offerts depuis 1982. En 1982, la situation est devenue beaucoup plus favorable puisque le nombre de postes a augmenté beaucoup plus que le nombre de demandeurs d'emplois. Les postes offerts représentent 81 % du nombre de demandeurs d'emploi "potentiels" en 1982 contre 18 % en 1975. Malheureusement cette situation ne se maintient pas, puisque la proportion recommence à décroître en 1983 et 1984.

Pour avoir des observations plus précises que celles tirées de statistiques globales, le S.O.E. a mené à bien deux enquêtes sur les débouchés en 1975, 1976 et 1983 que nous allons essayer d'exploiter.

Auparavant, afin de préciser le profil des demandeurs d'emploi, nous allons examiner les statistiques concernant les abonnés au S.O.E. , ainsi que les résultats du questionnaire envoyé à ces derniers en 1983.

ETUDE DES STATISTIQUES CONCERNANT LES ABONNES AU SERVICE

D'OFFRES D'EMPLOI DE L'E.N.S.B.

I : Le fonctionnement du Service d'offres d'emploi :

Le rôle du S.O.E. est de collecter les offres d'emplois vacants sur toute la France (voir page 21) et de diffuser ces offres auprès des intéressés. La diffusion se fait de deux façons :

- Affichage à l'Ecole à Villeurbanne et envoi des listes d'annoncés aux organismes intéressés : Centres de préparation au C.A.F.B., bibliothèques et divers établissements qui en font la demande. Ces organismes assurent ensuite eux-mêmes la diffusion des offres.
- Diffusion individuelle auprès des personnes qui s'abonnent au service : les abonnés remettent au S.O.E. un jeu d'enveloppes timbrées et sont avisées par courrier des offres d'emplois vacants.

Les statistiques faites par le S.O.E. portent sur les abonnés, mais si l'on tient compte de toutes les personnes qui bénéficient indirectement de la diffusion des annonces, le nombre de demandeurs d'emploi est bien plus important. Il est cependant intéressant d'étudier l'évolution du nombre des abonnés et d'examiner la situation de ceux-ci à travers le questionnaire de 1983.

Année	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Nb d'abonnés	150	160	150	194	176	250

Le nombre d'abonnés au S.O.E. est resté stable pendant cinq ans et a considérablement augmenté en 1984 (il est passé de 176 en 1983 à 250 en 1983). Cela peut laisser supposer une certaine efficacité du service et aussi une meilleure connaissance de celui-ci parmi les titulaires du C.A.F.B.

II : Résultats du questionnaire de 1983 :

La feuille portant les résultats détaillés du questionnaire est donnée en annexe.

Les principaux résultats sont :

- Diplômes professionnels : 91 % des demandeurs d'emploi ont le C.A.F.B.
- Diplômes universitaires : 65 % des demandeurs d'emploi ont au moins la licence.
- Situation professionnelle :
 - 53 % sont sans emploi ou ont un emploi précaire
 - 47 % ont un poste en bibliothèque mais veulent changer de catégorie ou de région. Sur ce nombre : 73 % sont bibliothécaires-adjoints
 - 17 % sont bibliothécaires
 - 10 % sont employés de bibliothèque
 - 62 % des candidats ayant un emploi souhaite changer de catégorie. 55 % d'entre eux souhaite changer de région.

Ces résultats viennent appuyer les conclusions que nous avons dégagées en comparant les statistiques concernant les diplômés et les statistiques des offres d'emploi : il n'y a pas assez de postes de bibliothécaires pour satisfaire le grand nombre de demandeurs titulaires de la licence, ni assez pour satisfaire les 34 % de demandeurs qui sont bibliothécaires-adjoints et souhaitent une promotion.

Sur ces problèmes, se greffent les problèmes de répartition géographique des emplois. Si il est relativement facile d'obtenir un emploi en région Parisienne, c'est beaucoup plus difficile dans une zone comme le Sud-Ouest par exemple, où il y a très peu d'offres d'emploi.

ETUDE DES ENQUETES SUR LES DEBOUCHES DU C.A.F.B.

Pour avoir une idée plus précise des possibilités d'emploi offertes par le C.A.F.B., l'E.N.S.B. a mené trois enquêtes auprès de tous les candidats admis au C.A.F.B. en 1975, 1976 et 1983.

On trouvera en annexe le dépouillement complet de chacune de ces trois enquêtes.

I: Nombre de réponses obtenues :

1975 : 302 réponses sur 523 candidats reçus = 58 % de réponses
1976 : 335 réponses sur 541 candidats reçus = 62 % de réponses
1983 : 422 réponses sur 855 candidats reçus = 49 % de réponses

Le nombre de réponses est très satisfaisant en 1975 et 1976 et permet de tirer des conclusions assez précises. Le nombre est un peu faible en 1983. Nous l'étudierons néanmoins tout en émettant quelques réserves pour la généralisation des résultats obtenus cette année là.

II: Contenu des enquêtes :

Les enquêtes divisent les candidats en plusieurs catégories et sous-catégories et donnent le nombre de personnes appartenant à chacune :

- Dipômés travaillant déjà en bibliothèque :
 - ont eu une promotion grâce au C.A.F.B.
 - n'ont pas eu d'amélioration de leur situation

- Diplômés n'ayant pas travaillé en bibliothèque :
 - ont trouvé un emploi grâce au C.A.F.B. :
 - nature de la fonction exercée : bibliothécaire, bibliothécaire-adjoint, employé de bibliothèque, documentaliste, divers (magasiniers, agents de bureau, vacataires etc...)
 - nature de l'emploi trouvé : bibliothèque municipale (BM), universitaire (BU), bibliothèque spécialisée (BS), BCP, C.D.I. (=Centre de documentation et d'information), centre de documentation, divers organismes (Bibliothèque nationale, Maisons de la culture)
 - n'ont pas trouvé d'emploi grâce au C.A.F.B. :
 - ont trouvé grâce à un autre facteur que le C.A.F.B.
 - ont cherché en vain
 - n'ont pas cherché
- Région souhaitée
 - nombre de ceux qui ont eu satisfaction selon qu'ils souhaitaient une région déterminée ou non.

Nous allons rassembler dans un tableau (cf page 29) les résultats des trois enquêtes et nous les commenterons ensuite.

Afin de comparer les résultats des trois enquêtes qui portent sur des nombres de réponses différents, nous allons calculer les pourcentages correspondant à chaque catégorie.

RESULTATS DES ENQUETES SUR LES DEBOUCHES DE 1975, 1976 ET 1983

Année	Nb de réponses	Travaillaient déjà en bibli.	Ont eu une promo. (1)	Ne travaillaient pas en bibli.	Ont trouvé grâce au C.A.F.B.(2)	Fonction exercée et pourcentage de chaque catégorie d'emplois par rapport au total des emplois trouvés					Ont vu leur situation s'améliorer (3)
						Bibl.	Bibl.-adj.	Employé	Doc.	Divers	
1975	302 58 %	133 44 %	37 28 %	169 56 %	69 41 %	9 13%	37 54%	7 10%	8 11%	8 11%	106 35 %
1976	335 62 %	149 44 %	66 44 %	186 56 %	92 50 %	11 12%	47 51%	7 8%	7 8%	20 21%	158 47 %
1983	422 49 %	140 33 %	58 41 %	282 67 %	188 67 %	17 9%	141 75%	5 3%	3 2%	22 11%	246 58%

(1) : le pourcentage est calculé par rapport au nombre de ceux qui travaillent déjà en bibliothèque.

(2) : " " " " " " ne travaillaient pas en bibliothèque

(3) : " " " " " total de réponses

Tableau indiquant les établissements dans lesquels les candidats trouvent des débouchés (en pourcentage)

Année	BM	BCP	BU	BS	Centre de doc.	C.D.I.	Divers
1975	69%	4%	3%	6%	4%	8%	6%
1976	58%	7%	11%	6%	3%	4%	11%
1983	68%	9%	3%	4%	1,5%	4%	10,5 %

III: Résultats des enquêtes :

- Le pourcentage de candidats ayant eu une promotion grâce au C.A.F.B. a nettement augmenté entre 1975 et 1976. Il s'est ensuite stabilisé. Cette promotion est en général une titularisation, ou le passage d'employé de bibliothèque à bibliothécaire-adjoint. C'est rarement le passage à un poste de bibliothécaire. Ceci est normal, vu le petit nombre de postes de bibliothécaires.
- Le pourcentage de candidats ayant trouvé un emploi grâce au C.A.F.B. augmente nettement entre 1975 et 1976, et encore plus en 1983. Cela s'explique par les créations de postes massives en bibliothèques municipales à partir de 1982. En 1983, 67 % des candidats qui ne travaillaient pas en bibliothèque ont trouvé un poste grâce au C.A.F.B., ce qui est tout de même très favorable. Au total, le C.A.F.B. a apporté une amélioration de leur situation à 58% des candidats. Ce résultat n'est pas excellent mais assez encourageant tout de même.

1) Les postes trouvés :

Ce sont essentiellement des postes de bibliothécaires-adjoints: 75 % des postes en 1983. Cette tendance s'accroît au cours des années puisqu'ils représentaient 54% des postes en 1975 et 51 % en 1976.

La proportion de postes de bibliothécaires a plutôt tendance à diminuer puisqu'elle passe de 13 % en 1975 à 9 % en 1983. Cela n'est pas très satisfaisant si l'on considère la forte proportion de candidats qui possèdent une licence (46 % en 1983 et 58 % en 1975) et qui pourraient prétendre à des postes de bibliothécaires.

On constate que très peu de candidats trouvent des débouchés autres que ceux de bibliothécaires ou bibliothécaires-adjoints : 11 % de postes de documentalistes en 1975 et seulement 2 % en 1983.

Le reste des diplômés se répartit dans divers postes : agents de bureau, magasiniers, vacataires... qui sont un peu décevants pour eux.

2) Les établissements dans lesquels les candidats ont trouvé un emploi :

La majorité des candidats trouvent un poste en bibliothèque municipale. Ce résultat était prévisible puisque ces postes correspondent pour la plupart aux emplois de bibliothécaire et bibliothécaire-adjoint dont on a constaté plus haut la prédominance.

En 1983, il y a une légère augmentation des postes trouvés en BCP, due vraisemblablement à la départementalisation de ces emplois.

Il y a quelques postes en C.D.I. (Centres de documentation et d'information des établissements d'enseignement secondaire) et peu de postes en centres de documentation ou bibliothèques spécialisées (10 % en 1975 et 5,5 % en 1983). Ce résultat permet de

penser qu'il ya dans l'option documentation un problème de débouchés que nous allons étudier plus loin.

3) Les candidats qui n'ont pas trouvé de poste grâce au C.A.F.B. :

Il faut remarquer que parmi les personnes qui n'ont pas trouvé d'emploi grâce au C.A.F.B., il y en a toujours un petit nombre qui ont quand même trouvé un poste en bibliothèque grâce au concours de bibliothécaires-adjoints d'Etat ou au concours d'entrée à l'E.N.S.B.

- en 1976 : sur les 94 diplômés qui n'ont pas trouvé de travail grâce au C.A.F.B., 14 ont été reçus au concours de bibliothécaires-adjoints et 1 au concours d'entrée à l'E.N.S.B.

D'autre part, 8 diplômés n'ont pas cherché de travail.

- en 1983 : il y a aussi 94 diplômés qui n'ont pas trouvé de travail grâce au C.A.F.B. Parmi ceux-ci, 4 ont été reçus au concours de bibliothécaires-adjoints et 14 n'ont pas cherché d'emploi.

4) Le problème de région

Parmi les personnes qui ne trouvent pas d'emploi grâce au C.A.F.B., il y en a un certain nombre qui sont limitées à une zone géographique bien précise dans laquelle elles ne trouvent pas de travail.

En effet nous avons vu précédemment que les emplois étaient surtout concentrés en région Parisienne et en région Rhône-Alpes.

- en 1975 : 139 diplômés souhaitaient une région précise, 54 ont eu satisfaction, c'est à dire 39 %.

- en 1983 : 73 diplômés souhaitaient un travail en région parisienne, 58 ont eu satisfaction, c'est à dire 80 %. 159 souhaitaient un travail en province, 93 ont eu satisfaction, c'est à dire 58 %.

Ces résultats confirment la remarque faite plus^{haut}, à savoir qu'il est plus facile de trouver un emploi en région parisienne qu'en province.

4) Problèmes particuliers concernant les options :

Seules les enquêtes de 1975 et 1983 contiennent des indications suffisantes pour étudier les problèmes particuliers à chaque option.

Nous allons rassembler dans un tableau le nombre de candidats de chaque option qui ont trouvé du travail. A côté, nous indiquerons le nombre de candidats qui ont trouvé un emploi correspondant à leur option.

Année	Bibliothèque publique			Documentation			Jeunesse			Musique		
	(1)	(2)	(3)									
1975	103	46	36	28	7	2	33	12	9	5	4	?
		45%	35%		25%	7%		36%	27%		80%	
1983	151	105	79	17	8	3	77	59	39	19	16	12
		70 %	52 %		47%	18%		77%	66 %		84%	

- Option Bibliothèques publiques :

En 1983, 70 % des candidats titulaires de cette option ont trouvé un emploi. C'est un résultat satisfaisant. On constate une nette amélioration par rapport à 1975 où seulement 45 % des candidats avaient trouvé un emploi .

Cette augmentation est, bien sûr, liée à l'augmentation globale du nombre de postes en lecture publique ces dernières années.

- Option Documentation :

Le pourcentage de candidats ayant trouvé un poste dans cette option s'est nettement amélioré. Cependant, en 1983, comme en 1975, cette option reste la plus deshéritée. C'est toujours en Documentation que le pourcentage de candidats ayant trouvé un emploi est le plus faible.

(1) : nombre de titulaires de cette option qui ne travaillaient pas en bibliothèque.

(2) : nombre de titulaires de cette option qui ont trouvé un emploi.

(3) : nombre de titulaires de cette option qui ont trouvé un emploi correspondant à l'option.

De plus, si en 1983 47 % des candidats de cette option ont trouvé un poste, seulement 17 % ont eu un poste en bibliothèque spécialisée ou en centre de documentation qui sont le débouché normal de cette option.

Le problème de débouchés dans cette option est certainement lié à la concurrence du C.A.F.B. avec les autres diplômes de documentation, concurrence qui n'existe pas dans les autres options.

D'autre part, l'E.N.S.B. est mal connue dans le secteur privé ou universitaire et reçoit très peu d'offres dans ce secteur.

- Option Jeunesse :

Le nombre de candidats ayant trouvé un poste dans cette option s'est accru considérablement en 1983. Il passe de 36 % à 77 % ; il a donc plus que doublé. Les raisons de cette augmentation sont les mêmes que dans l'option Bibliothèques publiques.

Lors de l'expansion des bibliothèques municipales, on a ouvert partout des sections "jeunesse" qui nécessitent un personnel spécifique.

Par contre les titulaires de cette option trouvent peu de postes en C.D.I. (voir tableau page 28). En 1983 seulement 4 % des candidats ayant trouvé un emploi grâce au C.A.F.B. ont trouvé un poste en C.D.I. Il y a donc dans ce secteur un problème de débouchés dont nous allons étudier les causes plus loin.

- Option Musique :

C'est dans cette option qu'on observe les meilleurs résultats face à l'emploi.

80 % des candidats ont trouvé du travail dans cette option en 1975 et 84 % en 1983.

Ce phénomène s'explique par le développement des discothèques dans les bibliothèques publiques ces dernières années. C'est dû aussi au fait que les sections discothèques nécessitent plus que tout autre un personnel qualifié. La formation spécifique donnée par le C.A.F.B. option

musique semble très appréciée et n'a pas de concurrence.

IV: Témoignages des candidats :

Avant de conclure définitivement sur les résultats de cette enquête, il est intéressant d'examiner certaines lettres qui accompagnaient les réponses des candidats. Ces témoignages sur la situation du diplômé du C.A.F.B. face à l'emploi méritent d'être examinés et sont parfois plus éloquents que les chiffres.

Nous avons sélectionné quelques témoignages dans chaque option, sauf en Option Musique où il ne semble pas y avoir de problèmes majeurs.

1) Option Jeunesse :

Les enquêtes montrent que cette option attire un grand nombre de personnes qui travaillent déjà dans des établissements d'enseignement : maîtres auxiliaires, surveillants d'externat, instituteurs...

Ces candidats sont évidemment à la recherche d'un poste de bibliothécaire ou documentaliste en C.D.I.

Or, les Rectorats tiennent compte avant tout de l'ancienneté des candidats pour l'attribution des postes en C.D.I., et non des diplômes professionnels. Priorité est donnée aux adjoints d'enseignement ou maîtres-auxiliaires ayant déjà plusieurs années d'ancienneté.

D'autre part, la plupart des Rectorats ne reconnaissent pas le C.A.F.B. Certains préfèrent les diplômes de documentation délivrés par les I.U.T. On s'aperçoit dans la pratique que l'administration ne tient pas compte en général du diplôme professionnel lors des nominations en C.D.I.

A cet égard, la correspondance entre un diplômé de l'année 1975 et les autorités administratives, qui est donnée en annexe⁽¹⁾, est fort intéressante. Il faut aussi remarquer que les titulaires du C.A.F.B. qui, grâce à leur ancienneté, ont réussi à obtenir un poste en C.D.I. sont très satisfaits de la formation apportée par le C.A.F.B.

(1) cf. lettre page 75.

Voici quelques extraits de lettres particulièrement significatifs :

-- "Le C.A.F.B. m'a servi pour être documentaliste dans un lycée parce que j'avais fait de l'enseignement pendant quatre ans et qu'on a tenu compte à la fois de mon ancienneté dans l'Education nationale et de mon diplôme technique.

Selon un B.O. (Bulletin officiel de l' Education nationale) de décembre 1974, le diplôme technique nous donne priorité mais tous les Rectorats n'en tiennent pas compte."

-- "Je suis maîtresse-auxiliaire de géographie mais je suis sur la liste d'attente pour obtenir des suppléances en C.D.I.

De toutes manières, le C.R.D.P. (Centre régional de documentation pédagogique) de Lyon ne reconnaît pas le C.A.F.B. On est placé dans un C.D.I. suivant l'ancienneté acquise dans l'éducation nationale. Ce n'est pas le cas dans toutes les académies. De plus, le diplôme d'I.U.T. vient concurrencer le C.A.F.B."

-- "Etant déjà professeur certifié, j'ai pu me reconvertir en documentaliste -bibliothécaire. Lors de l'entretien préliminaire à l'obtention du poste, mon C.A.F.B. a été pris en considération. Personnellement, la formation reçue au C.A.F.B. me sert beaucoup dans l'exercice de mes fonctions dans un C.D.I."

-- "Je suis instituteur et j'ai demandé un poste de documentaliste en C.D.I. Réponse négative du Rectorat de Nantes. Motif : seules les licences de documentation délivrées par Toulouse et Nancy sont valables."

-- "Anciennement maîtresse-auxiliaire, j'espérais un poste de documentaliste dans un établissement scolaire. Or le C.A.F.B. ne m'a pas ouvert cette porte."

- Lettre d'une personne qui effectue des suppléances dans un C.D.I. :
" J'espérais que le C.A.F.B. pourrait avoir quelque valeur pour le recrutement des bibliothécaires-documentalistes et pour les titularisations en attendant le statut, or il semble qu'il soit déprécié par rapport aux autres diplômes de documentation."

2) Option Documentation :

- "Je cherche actuellement un emploi de bibliothécaire ou documentaliste. Jusqu'ici je n'ai rien trouvé, car en dehors des annonces de L'Ecole, rue de Richelieu, il est bien difficile de savoir où s'adresser.

Je pense qu'en dehors des bibliothèques de lecture publique, le C.A.F.B. est peu connu, beaucoup moins certainement que l'I.N.T.D. (Institut national des techniques de documentation qui dépend du Conservatoire national des arts et métiers), l'UFOD (Union française des organismes de documentation qui est un cours privé de documentation), ou même que le diplôme de l'Institut catholique. Il serait très utile de le faire connaître auprès des grands organismes de documentation en leur signalant que l'Ecole dispose d'un service de placement."

Lettre d'une adjointe d'enseignement responsable de la bibliothèque d'un Centre pédagogique régional :

- "Si le C.A.F.B. ne m'a apporté aucune promotion, il m'a permis d'acquérir une bonne maîtrise du métier et des notions fondamentales indispensables à l'exercice de mes fonctions."

3) Option Bibliothèques publiques :

- "Je travaille dans une bibliothèque d'entreprise à la S.N.C.F. (20000 ouvrages et 3000 lecteurs). J'ai passé un concours d'entrée

à la S.N.C.F. pour être employée de bureau. J'ai maintenant le grade d'employée principale. J'ai été reçue au C.A.F.B. mais cela n'a aucunement amélioré ma situation à la S.N.C.F. car ce diplôme n'y est pas reconnu. Je n'ai obtenu aucune promotion et j'effectue exactement le même travail qu'avant.

Je me permettrais d'ajouter que , dans une grande ville comme Marseille, il n'y avait cette année que très peu de postes de bibliothécaires disponibles."

-- Lettre d'une personne sous bibliothécaire à Mulhouse, titulaire d'un DEUG, qui espérait du C.A.F.B. une promotion au rang de bibliothécaire :

"La meilleure preuve que le C.A.F.B. ne peut apporter aucune promotion au personnel technique des bibliothèques françaises est qu'il a fallu que j'aie jusqu'au Cameroun pour avoir le titre de bibliothécaire. Ce n'est pas faute d'avoir cherché mais je n'ai obtenu aucune promotion en France par le C.A.F.B. J'ai présenté ma candidature à plusieurs postes de bibliothécaires. Aucune municipalité n'a pris ma demande en considération.

Je trouve inadmissible qu'à l'heure actuelle, les licenciés avec C.A.F.B. (qui n'ont pas forcément d'expérience) obtiennent ces postes plus facilement que les sous bibliothécaires ayant plusieurs années d'expérience (j'en avais sept) et le C.A.F.B."

-- "Pour ma part, je ne sais pas à quoi sert le C.A.F.B.. L'ayant passé en juin dernier, je n'ai toujours pas d'emploi. Nous ne sommes pas tenus systématiquement au courant des postes vacants. Bien que la B.I.U. (Bibliothèque inter-universitaire) nous les fasse connaître, beaucoup de bibliothèques ne les signalent pas et recrutent leur personnel d'une autre manière, souvent par connaissances. Il y aurait peut-être quelque chose à faire de ce côté là."

Ces témoignages sont donnés ici à titre purement indicatif. Chacun représente un cas particulier et ne saurait donner lieu à des conclusions générales. Ils méritent cependant d'être lus car ils permettent une approche plus concrète de la situation des demandeurs d'emploi.

Certaines lettres laissent percer une grande amertume à l'égard du C.A.F.B. dont leurs auteurs espéraient beaucoup. Mais les candidats qui ont réussi à trouver un emploi sont en général satisfaits de la formation reçue au C.A.F.B.

IL faut dire aussi que, dans ce genre d'enquêtes, ce sont plutôt les gens déçus qui se manifestent que les autres. On recueille donc plus d'échos désapprobateurs que d'échos approbateurs.

Les personnes qui n'ont pu obtenir la promotion ou l'emploi qu'elles souhaitaient ont tendance à se retourner contre l'E.N.S.B. qu'elles considèrent comme responsable de leur échec. Cette réaction est bien compréhensible mais injustifiée. En ce qui concerne le C.A.F.B., l'E.N.S.B. assure la formation et non l'emploi. Si l'Ecole est très soucieuse du problèmes des débouchés, elle n'en est cependant pas responsable, car les établissements dans lesquels les titulaires du C.A.F.B. peuvent se placer ne relèvent pas de la D.B.M.I.S.T. (Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique).

Après avoir dépouillé les différentes statistiques et enquêtes réalisées par l'E.N.S.B. au cours des dix dernières années, nous avons suffisamment d'éléments pour tirer des conclusions sur le problème des débouchés du C.A.F.B. Nous essaierons aussi de voir quelles pourraient être les solutions aux différents problèmes. Dans cette optique, nous étudierons le nouveau projet de réforme du C.A.F.B. et ses incidences éventuelles dans le domaine de l'emploi.

CONCLUSIONS GENERALES CONCERNANT LES DEBOUCHES DU C.A.F.B.

I : Le Problème de la reconnaissance du C. A.F.B. en dehors des bibliothèques publiques

Les résultats des enquêtes et statistiques montrent que le C.A.F.B. offre essentiellement des emplois en bibliothèque municipale. Ce phénomène est bien regrettable pour plusieurs raisons :

- La finalité du C.A.F.B. n'est pas de former du personnel uniquement pour les bibliothèques municipales, mais aussi pour tous les autres types de bibliothèques ne relevant pas de la D.B.M.I.S.T. : établissements d'enseignement, hopitaux, entreprises, associations, laboratoires de recherche publics ou privés...
- Il s'avère que ces établissements recrutent très peu de titulaires du C. A.F.B. Cela restreint donc considérablement le champ des débouchés du C.A.F.B.

Cela signifie aussi que ces établissements recrutent pour leurs bibliothèques du personnel non qualifié. Les C.D.I. sont tenus par des adjoints d'enseignement qui ne sont pas formés à la documentation ; les bibliothèques d'entreprises ou de laboratoires sont tenues par des employés de bureau ou des secrétaires sans qualification professionnelle.

On est obligé de constater que dans un grand nombre d'entreprises ou de laboratoires, la bibliothèque est un service mineur dont n'importe quel employé peut se charger. Cela permet également aux établissements de faire des économies , car le personnel qualifié coûte évidemment plus cher.

Si cette situation est préjudiciable aux diplômés du C.A.F.B.

dont les débouchés potentiels sont considérablement restreints, elle est aussi très préjudiciable au développement de la lecture publique en général.

En effet, seuls des professionnels qualifiés peuvent gérer efficacement une bibliothèque et participer à un réseau de lecture publique ou de documentation.

Il est difficile d'obliger les entreprises à embaucher du personnel qualifié. Il faudrait déjà les convaincre de la nécessité de cette qualification. Le Ministère de la Culture et le Ministère de l'Éducation pourraient essayer de promouvoir et de faire connaître le C.A.F.B. en dehors des bibliothèques municipales et des B.C.P. Ce serait déjà un grand pas si le C.A.F.B. était connu des différents employeurs. Cette action devrait être relayée au niveau régional par les différents Centres de formation au C.A.F.B.

Chaque centre devrait s'efforcer de faire connaître le C.A.F.B. auprès des organismes de la région possédant une bibliothèque ou un centre de documentation, ou désireux d'en créer.

Certains centres pratiquent déjà cette politique, mais cela devrait être systématique.

Ce problème de la reconnaissance du C.A.F.B. a des conséquences variables selon les différentes options. Nous allons examiner la situation dans chaque option.

- Option Bibliothèques publiques

Dans cette option, les bibliothèques municipales et B.C.P. arrivent à absorber une forte partie des titulaires du C.A.F.B. Le manque de débouchés dans d'autres secteurs ne se fait pas trop sentir.

Il ne faut cependant pas oublier que l'on vient de vivre pendant la dernière décennie une période d'expansion des bibliothèques municipales et des B.C.P. qui commence à se ralentir. Il va probablement

se produire un effet de saturation, et d'ici quelques années, il serait appréciable d'avoir des débouchés dans d'autres secteurs.

- Option Jeunesse :

Dans cette option, comme dans l'option Bibliothèques publiques, un grand nombre de candidats s'emploie dans les sections Jeunesse des bibliothèques municipales.

Il reste un gros problème de débouchés dans les C.D.I. que nous avons déjà évoqué page 35.

On constate que les Rectorats placent dans les C.D.I. des adjoints d'enseignement sans qualification professionnelle. Le C.A.F.B. n'est pas reconnu par les Rectorats, alors que c'est un diplôme national délivré par le Ministère de l'Education, et que l'option Jeunesse est spécialement destinée à former le personnel des bibliothèques des établissements d'enseignement.

Dans ce secteur, la situation demeure donc assez confuse, et on attend avec impatience la publication d'un statut des documentalistes de collèges et lycées.

Il faut signaler aussi que dans ce secteur, le C.A.F.B. est en concurrence avec les diplômes de documentation délivrés par certains I.U.T. (Nancy, Toulouse, Bordeaux, Dijon etc...), ce qui ne facilite pas la tâche des demandeurs d'emploi.

- Option discothèque :

Les enquêtes et statistiques montrent qu'il n'y a pas de problèmes de débouchés pour l'instant dans cette option.

La majorité des candidats se placent dans les sections discothèques qui se sont beaucoup développées dans les bibliothèques municipales ces dernières années. Ces sections nécessitent plus que les autres un personnel ayant suivi une formation spécifique. Le C.A.F.B. - Musique est très apprécié et n'a pas de diplôme concurrent.

- Option Documentation :

Cette option prépare les candidats à exercer leurs fonctions dans des bibliothèques spécialisées ou des centres de documentation. Il n'y a donc pratiquement pas de débouchés pour eux dans les bibliothèques municipales, et c'est là que le problème de reconnaissance du C.A.F.B. est le plus aigu.

Les enquêtes montrent que les titulaires de cette option ont du mal à trouver un emploi. Il y a plusieurs explications à ce phénomène :

- Le C.A.F.B. est peu connu dans le secteur privé ou même auprès de certains organismes publics ou para-publics qui ont des centres de documentation.
- dans un grand nombre de bibliothèques spécialisées de petite et moyenne importance telles que les bibliothèques de laboratoire ou d'U.E.R. (Unités d'enseignement et de recherche) par exemple, ce sont bien souvent des secrétaires ou des agents de bureau qui assurent le fonctionnement.

Bien que le C.A.F.B. soit un diplôme reconnu par le C.N.R.S. (Centre national de la recherche scientifique), on embauche très peu de personnel qualifié dans ces établissements.

Dans les laboratoires, la personne qui s'occupe de la bibliothèque est souvent un agent de bureau sans compétence particulière et qui ne pourrait se rendre utile ailleurs. Le responsable scientifique de la bibliothèque est en général un professeur ou un chercheur, qui est très qualifié dans sa discipline mais n'a pas de compétence bibliothéconomique, et surtout pas de temps à consacrer à sa bibliothèque.

Cette situation est extrêmement préjudiciable au fonctionnement des bibliothèques. Le manque d'un personnel qualifié, ayant suivi une formation commune, empêche depuis longtemps la constitution d'un véritable réseau documentaire au sein des Universités.

- Dans l'option Documentation, le C.A.F.B. est en concurrence avec plusieurs diplômes : diplômes délivrés par les I.U.T. que nous avons évoqués plus haut, diplôme de l'Institut catholique et surtout diplôme de l'I.N.T.D.

L'I.N.T.D. recrute les étudiants au niveau maîtrise et délivre un diplôme équivalent à un diplôme d'ingénieur.

Il faut bien reconnaître que, si en lecture publique la possession du C.A.F.B. permet d'accéder à des emplois assez précis (bibliothécaire ou bibliothécaire-adjoint), ce n'est pas le cas dans les autres secteurs où la qualification obtenue est assez floue.

En Documentation, le C.A.F.B. peut donner un emploi de bibliothécaire spécialisé, de documentaliste ou d'aide-documentaliste. Cela dépend des organismes et surtout des titres universitaires du candidat qui sont particulièrement importants dans ce domaine .

En principe, les diplômés de l'I.N.T.D. peuvent prétendre à des postes de catégorie supérieure à ceux du C.A.F.B. Il arrive parfois que des employeurs préfèrent embaucher des titulaires du C.A.F.B. plutôt que du diplôme I.N.T.D. Il faut reconnaître qu'ils sont aussi très qualifiés puisque la majorité d'entre eux possède une licence ou une maîtrise. Ils seront malheureusement embauchés une fois de plus en dessous de leur qualification pour des raisons d'économie.

II : Le problème de la diffusion des offres d'emploi :

Ce problème est bien sûr lié au précédent, en ce sens que dans les secteurs où le C.A.F.B. est peu connu ou reconnu, on aura peu d'offres d'emploi.

Mais, même en lecture publique, l'E.N.S.B. n'a pas connaissance de toutes les offres d'emploi (cf. page 22). Certaines mairies pourvoient leurs postes directement. D'autres part, certains postes sont diffusés uniquement dans les Centres régionaux et ne parviennent pas jusqu'à l'E.N.S.B.

Ceci est bien compréhensible mais préjudiciable aux demandeurs d'emploi qui s'abonnent au S.O.E. précisément parce qu'ils veulent changer de région.

Par ailleurs, il y a toujours un certain nombre de postes qui se pourvoient directement "par relations". Il est difficile d'éviter ce genre de recrutement qui se pratique dans tous les secteurs d'emploi. L'important est que l'on n'embauche pas de cette façon des personnes sans qualification.

On peut espérer que la situation sera plus claire en ce qui concerne la diffusion des postes municipaux lorsque la décentralisation entrera en vigueur. En effet dans chaque région, seront mis en place des Centres de gestion du personnel territorial. Ces centres auront en principe connaissance de tous les postes vacants.

Un autre problème important est celui de la mise à jour de la disponibilité des offres d'emploi. En effet certains postes sont pourvus le jour même où ils sont annoncés et l'E.N.S.B. n'en est pas avisée. Là encore, on voit peu de remèdes à ce problème.

Quoiqu'il en soit même si l'E.N.S.B. avait connaissance de tous les postes réellement vacants au niveau national, cela ne supprimerait pas les inégalités de répartition géographique de ces emplois que nous allons évoquer maintenant.

III : Le problème de la répartition géographique des emplois :

On a déjà vu (pages 18 et 19) que les emplois étaient concentrés en certaines régions et que d'autres en étaient très dépourvues. Même en tenant compte d'une mauvaise diffusion des offres d'emploi de certaines régions, on peut penser que cette constatation correspond bien à une réalité. Les zones favorisées sont surtout la région parisienne et la région Rhône-Alpes, ce qui correspond à une répartition

générale des emplois en France.

On sait que la France est encore un pays très centralisé. La région parisienne est le principal pôle d'activité, tant dans le domaine de la recherche que de la culture ou de l'administration. Ce qui explique que la région parisienne offre à elle seule une grande partie des emplois de bibliothécaires.

Mais cette situation est encore plus prononcée dans le domaine de la documentation. En effet, dans la région parisienne se trouve la majeure partie des Universités, centres de recherche publics ou privés, et divers organismes possédant des bibliothèques ou centres de documentation.

C'est ainsi que dans l'option documentation, les élèves du Centre de préparation de Paris, trouvent des emplois plus facilement que ceux de province, ainsi qu'en atteste le Directeur de ce centre, Madame Gaillard.

IV : Le problème de l'ambivalence du C.A.F.B. :

Ce problème que nous avons évoqué à maintes reprises au cours de ce travail est bien la source de la confusion qui existe actuellement au niveau des débouchés.

Contrairement au D.S.B. (Diplôme supérieur de bibliothécaire) qui recrute au niveau licence et confère à ses détenteurs le titre de conservateur, le C.A.F.B. exige le niveau baccalauréat ou équivalent, mais permet aux titulaires d'une licence de prétendre au titre de bibliothécaire.

Or ces dix dernières années le C.A.F.B. a vu sa "clientèle" s'accroître considérablement. Cet afflux de candidats est lié à l'arrivée en grand nombre des femmes sur le marché du travail et à la saturation des débouchés de l'enseignement (1). Par ailleurs, l'augmentation globale du

(1) Voir à ce sujet l'analyse de B. Seibel dans le rapport : "Bibliothèques municipales et animation". - Paris : Dalloz, 1983.

niveau d'études fait que la plupart des candidats sont titulaires d'un diplôme universitaire et peuvent à ce titre prétendre à des postes de bibliothécaire.

Nous avons vu que les postes de bibliothécaire 1ère ou 2ème catégorie étaient en nombre bien insuffisant pour satisfaire tous ces candidats. Beaucoup de diplômés sont donc placés sur des emplois inférieurs à leur qualification. Cette situation n'est d'ailleurs pas propre aux bibliothèques et existe dans de nombreux secteurs où sévit la crise de l'emploi.

Cette situation peut faire le contentement des employeurs, car dans la pratique, les bibliothécaires-adjoints se voient souvent confiés des responsabilités de bibliothécaires. Ils n'en ont malheureusement pas les prérogatives de traitement ni de carrière.

On pourrait peut-être clarifier la situation en exigeant le D.S.B. pour les bibliothécaires municipaux à l'instar des bibliothèques d'Etat et des bibliothèques municipales classées. Mais cela n'augmenterait pas pour autant le nombre de ces postes.

D'autre part, il serait juste de prendre en considération la compétence des bibliothécaires^{adjoints} et la technicité des tâches qu'ils accomplissent.

La profession a beaucoup évolué ces dernières années avec l'introduction des techniques modernes d'information et de communication.

Il faudrait revaloriser la carrière des bibliothécaires-adjoints ou créer un nouveau corps intermédiaire entre bibliothécaires et bibliothécaires-adjoints qui tiendrait compte des diplômes universitaires de ces derniers. En attendant, voyons dans quel mesure les projets de réforme du C.A.F.B. pourraient apporter des solutions aux problèmes de débouchés que nous avons évoqués tout au long de cette étude.

LE PROJET DE REFORME DU C.A.F.B.

I : Réflexions et propositions du Groupe de travail sur la réforme du C.A.F.B. :

De septembre 1983 à mai 1984, un groupe de travail s'est réuni à la demande de Monsieur Varloot, Directeur de la D.B.M.I.S.T., pour élaborer un projet de réforme du C.A.F.B.

Le Groupe, après s'être longuement posé le problème du niveau des candidats, ne semble pas décidé à modifier les conditions d'accès au C.A.F.B. Il souhaite que le niveau de recrutement reste celui du baccalauréat.

Il constate néanmoins que :

- la grande majorité des candidats possède au moins la licence.
- il y aurait place pour une catégorie de type A' (cela existe déjà dans les archives), c'est à dire recrutée au niveau bac + 2 ans.
- il n'est pas toujours souhaitable d'être trop diplômé.

Ce problème de niveau, toujours très controversé, semble difficilement soluble. En effet, il est difficile d'écarter du C.A.F.B. les candidats simplement bacheliers. Il n'est pas satisfaisant non plus de ne pas reconnaître la valeur des candidats ayant une formation universitaire. Cette question serait à régler conjointement avec le problème des bibliothécaires adjoints d'Etat dont beaucoup souhaitent être intégrés dans une catégorie de type A'.

Le Groupe, qui travaille en relation avec le groupe de réforme de l' E.N.S.B. a retenu les propositions suivantes concernant le contenu du nouveau C.A.F.B. (nous ne donnons ici que les grandes lignes) :

1) le tronc commun :

Il durerait environ trois mois. Les nouveaux programmes mettent l' accent sur la communication. "Les bibliothécaires sont des professionnels de la communication".

En conséquence, le projet prévoit une étude approfondie des techniques de communication liées à l'informatique et à la télématique. Par rapport au programme actuel d'admissibilité, le projet innove et insiste sur les points suivants :

- connaissance des usagers
- informatique et informatisation des organismes documentaires
- banques de données et recherche documentaire automatisée
- gestion des services et des personnels
- étude des bâtiments
- étude des documents autres que le livre : documents audiovisuels, iconographiques, microformes etc...

2) les options :

Le groupe a décidé de mettre en place deux grandes options au lieu des quatre existant actuellement.

- Option Médiathèques publiques :

Cette option regroupe en fait les trois anciennes options : Bibliothèque publique, Jeunesse et Discothèque.

Le groupe souhaite supprimer les spécialisations apportées par ces trois options qu'il juge excessives. Il pense que le bibliothécaire doit être polyvalent et pouvoir passer sans difficulté d'une section à l'autre d'un établissement.

D'autre part, les participants du Groupe de travail souhaitent former des professionnels non seulement pour les bibliothèques municipales mais pour tous les types de bibliothèques : B.C.P., C.D.I., entreprises, hopitaux, prisons etc...

Le cloisonnement entre les trois options décalquées sur les sections des bibliothèques municipales ne leur semble donc pas satisfaisant. Cette grande option "Médiathèque publique" comportera cependant des sous-options ou unités de valeur permettant aux candidats de retrouver les spécialisations des ^{anciennes} options Jeunesse et Musique. Il y aurait aussi d'autres sous-options correspondant soit à des fonctions documentaires, soit à des types de documents.

Voici la liste de ces sous-options ou Unités de valeur :

- Livres et lectures pour enfants
- Livres et lectures pour adultes
- Musique
- Patrimoine et fonds anciens
- Documentation et information dans les médiathèques
- Documents iconiques

- Option Documentation :

Contrairement à l'option Médiathèques publiques qui regroupe et innove par rapport à l'ancien programme, la nouvelle option Documentation diffère assez peu de l'ancienne.

Les têtes de chapitre du nouveau programme sont à peu près les mêmes que celles du programme actuel et n'appellent pas de commentaires particulier. On peut néanmoins remarquer que certains travaux du groupe projettent la mise en place dans cette option de deux sous-options : Documentation administrative et Image.

La sous-option Documentation administrative paraît intéressante car elle préparerait à un créneau d'emploi qui n'est pas exploité actuellement. L'intitulé de l'autre option est un peu vague pour être commenté. Il recouvre sans doute l'étude des nouvelles techniques de production et d'utilisation de l'image. Les débouchés correspondants restent assez flous,

3) La scolarité :

Le Groupe de travail estime que la scolarité dans les C.R.F.P. est actuellement trop courte pour permettre l'assimilation des connaissances nécessaires à l'apprentissage de la profession de bibliothécaire.

Il souhaite donc allonger la scolarité à une année scolaire complète. Il voudrait aussi éviter la rupture entre les épreuves d'admissibilité et le début des enseignements optionnels qui est actuellement très longue (environ six semaines).

Tout cela suppose une modification du cursus scolaire qui reste encore à définir de façon précise.

L'instauration d'une scolarité continue pourrait se faire par la suppression des épreuves d'admissibilité et la mise en place d'un seul examen final.

On envisage aussi de placer le stage entre le tronc commun et la préparation des options.

Quelle que soit la place du stage dans la scolarité, le Groupe de travail estime qu'il est actuellement beaucoup trop court pour être véritablement efficace. En effet, il est de quarante ou quatre vingt heures selon que le candidat travaille ou non en bibliothèque. Les participants du Groupe demande que le stage dure au moins un mois.

4) Remarque concernant les C.R.F.P. :

La longue interruption de scolarité du mois de février est due en partie à la centralisation des corrections et des délibérations concernant les épreuves d'admissibilité à l'E.N.S.B. à Villeurbanne. Cette procédure est assez lourde et l'on envisage de régionaliser l'organisation et la correction des examens afin de l'alléger et de la raccourcir.

En conséquence on prévoit de supprimer certains C.R.F.P. qui ont trop peu de candidats et d'enseignants pour envisager l'organisation des examens.

D'autre^{part} l'allongement de la scolarité, c'est à dire l'augmentation du nombre d'heures de cours, va se traduire par des besoins accrus en personnel d'encadrement et d'enseignement dans les C.R.F.P. Or on ne pourra pas doter de moyens importants tous les petits centres régionaux qui existent actuellement.

La réforme risque donc de se traduire par la suppression d'un certain nombre de petits C.R.F.P.

Il convient de signaler aussi que le Groupe C.A.F.B. travaille en relation avec le Groupe de réforme E.N.S.B. Certains participants proposent que l'année de préparation au C.A.F.B. constitue aussi la première année de scolarité au D.S.B. Depuis longtemps, les professionnels souhaitent que la scolarité à l'E.N.S.B. soit portée à deux ans. Peut-être cette réforme verra t'elle le jour avec celle du C.A.F.B.?

II : Réforme du C.A.F.B. et débouchés :

Il est évident qu'une réforme du contenu du diplôme ne peut constituer une réponse directe au problème des débouchés. Cela peut y répondre partiellement si le nouveau programme est mieux adapté aux emplois proposés.

Le projet de réforme appelle les remarques suivantes :

- le problème du niveau et donc de l'ambivalence du C.A.F.B. n'est toujours pas réglé.

Le groupe de réforme semble vouloir s'en tenir au niveau baccalauréat pour l'accès au C.A.F.B. Mais il prend en considération le fait que des candidats titulaires de diplômes universitaires s'inscrivent et s'inscriront encore au C.A.F.B., et prévoit largement dans le nouveau programme la formation à des fonctions de direction. La situation

reste donc toujours contradictoire.

Au demeurant le problème des bibliothécaires municipaux semble difficile à régler avant de connaître les modalités précises de la décentralisation. En effet, la loi de décentralisation a pour objectif d'harmoniser les conditions de recrutement entre la Fonction publique d'Etat et la Fonction publique territoriale.

Dans ce contexte, les bibliothécaires municipaux devraient être aussi titulaires du D.S.B. et recrutés par concours, comme cela se fait par exemple pour la Ville de Paris.

Dans cette perspective d'harmonisation des statuts, les bibliothécaires-adjoints des collectivités territoriales (Communes et Départements, c'est à dire B.C.P.) devraient aussi être recrutés par concours.

On se demande alors quelle serait la place du C.A.F.B. dans ces nouveaux types de recrutement.

Il n'appartient évidemment pas au Groupe de travail de régler des problèmes de statut. Mais il est difficile d'élaborer le contenu d'un diplôme professionnel sans savoir précisément à quelle catégorie de professionnels il s'adresse.

La réforme du C.A.F.B. ne prendra donc tout son sens que lorsque le nouveau statut du personnel territorial sera clairement défini.

- Le réaménagement des options :

La fusion et l'élargissement des trois options Bibliothèques publiques, Jeunesse et Musique en une seule option Médiathèques publiques présente l'avantage de décroïsonner la formation, de permettre la mobilité des candidats et de ne pas décalquer étroitement la structure des bibliothèques municipales.

Dans la pratique ce réaménagement peut être perçu comme une suppression des options Jeunesse et Musique. Or ces deux options très spécifiques sont celles qui offrent le plus de débouchés aux diplômés. Leur disparition risque d'avoir des conséquences négatives dans les bibliothèques

municipales.

Le nouveau C.A.F.B. tient compte davantage que l'ancien, dans l'option Médiathèques publiques, de l'exercice du métier dans d'autres types de bibliothèques : entreprises, hôpitaux, associations, C.D.I. etc...

Que l'enseignement soit mieux adapté à ce type d'établissements sera certainement apprécié des employeurs, mais cela ne suffira pas à faire reconnaître le C.A.F.B. et à faire créer des postes de bibliothécaires.

Si l'on prend à titre d'exemple le cas des C.D.I. qui n'est toujours pas réglé, alors que les postes dépendent du Ministère de l'Education, on peut être pessimiste en ce qui concerne la reconnaissance du C.A.F.B. dans des entreprises telles que la S.N.C.F., ou dans des entreprises privées.

Le but généreux de l'option Médiathèques publiques est de former des professionnels polyvalents capables d'exercer leurs fonctions au sein de collectivités très variées. Il y a encore beaucoup d'obstacles à surmonter mais il est néanmoins très positif de former les candidats dans cette optique.

- L'option documentation :

La réforme du C.A.F.B., qui apporte peu de changements dans cette option, ne semble pas pouvoir apporter de solutions au problème des débouchés qui y reste préoccupant.

Avec le niveau baccalauréat, cette option semble bien adaptée à un certain type d'établissements : C.D.I., ou bibliothèques d'U.E.R. ou d'Instituts. Malheureusement le C.A.F.B. n'est pas souvent un critère d'embauche dans ces établissements. Les employés y acquièrent souvent le C.A.F.B. après leur prise de fonction.

Il semble que la formation Bac + C.A.F.B. soit insuffisante pour former les documentalistes des grands centres de recherche publics ou privés (par exemple : Commissariat à l'énergie atomique, Institut français du

pétrole, Institut Pasteur, Rhône-Poulenc etc...)

Le C.A.F.B. restant pratiquement inchangé dans cette option, il y aura toujours concurrence avec les autres diplômes de documentation et particulièrement avec l'I.N.T.D.

Les titulaires du C.A.F.B.-Documentation qui possèdent en outre une licence ou une maîtrise s'emploient plus facilement. Mais on ne peut étendre cette exigence à tous les candidats. En effet, on ne peut pas exiger un titre universitaire dans une option et pas dans une autre.

En attendant, il reste au C.A.F.B.- Documentation à se faire une place dans le créneau qui lui semble le mieux adapté, c'est à dire bibliothèques spécialisées et centres de documentation de petite et moyenne importance du type bibliothèques d'U.E.R.

- L'allongement de la scolarité et du stage :

Sans avoir d'incidence directe sur le problème des débouchés, l'allongement de la scolarité et du stage sera certainement perçu favorablement par les employeurs et augmentera la crédibilité du diplôme.

En effet, pour les candidats n'ayant jamais travaillé en bibliothèque, six mois de scolarité à temps partiel et quatre vingt heures de stage représentent un bagage un peu léger vis à vis des employeurs.

Deux semaines de stage ne suffisent pas pour mettre en pratique les notions théoriques apprises en cours, et se familiariser avec la pratique du travail en bibliothèque qui revêt souvent des aspects très variés.

Il arrive parfois que le stage soit suivi d'embauche, particulièrement dans l'option Documentation (écho recueilli auprès de Madame Gaillard, responsable du Centre de Paris). Ce phénomène aura d'autant plus de chances de se produire que le stage sera plus long, permettant ainsi aux employeurs de mieux apprécier les candidats.

Il ne serait cependant pas souhaitable que les cours se déroulent à temps complet. Cela risquerait d'en écarter les candidats qui travaillent déjà

et dont il est légitime de permettre la promotion.

- La réduction du nombre des C.R.F.P.:

Si cette réduction vise à prodiguer un enseignement de meilleure qualité, il n'en reste pas moins qu'elle va contribuer à accroître les inégalités de chances entre les différentes régions.

Nous avons précédemment ^{remarque} que certaines régions étaient pauvres en débouchés. Les candidats de ces régions souffriraient donc non seulement de l'inégalité de répartition géographique des emplois mais aussi de l'inégalité de répartition des Centres de formation. Car on peut penser que c'est dans ces mêmes zones que ~~des~~ C.R.F.P. seraient supprimés.

L'éloignement du C.R.F.P. risque de décourager de la préparation du C.A.F.B. un certain nombre de candidats potentiels et donc de diminuer le nombre de diplômés. Si cette diminution du nombre de diplômés et par conséquent du nombre de demandeurs d'emploi se produit, elle sera de toutes façons artificielle, et ne sera pas moralement satisfaisante.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse, nous pouvons dire que le C.A.F.B. offre essentiellement des débouchés en lecture publique. Ces débouchés sont, pour la plupart, des postes de bibliothécaires-adjoints. Le C.A.F.B. ne remplit donc pas son but initial qui était de former des cadres pour les bibliothèques relevant de diverses collectivités publiques ou privées.

Le manque de postes de cadres est lié à la conjoncture économique, et le remède n'est pas entre les mains de l'E.N.S.B. Mais il serait urgent de définir avec précision les niveaux et les filières de formation exigés des catégories A et B. Avec l'afflux croissant des candidats fortement diplômés, ce problème devient de plus en plus préoccupant.

Il serait également juste de reconnaître le haut niveau de qualification exigé maintenant des bibliothécaires-adjoints et de revaloriser leur carrière. A défaut de créer des emplois de catégorie A, cela atténuerait au moins le malaise de la catégorie B, et la déception de ceux qui obtiennent des postes de bibliothécaires-adjoints au lieu des postes de bibliothécaires auxquels ils auraient pu prétendre.

Le développement de la lecture publique en France au cours des quinze dernières années, et, surtout depuis 1982, l'afflux massif des subventions en faveur des bibliothèques municipales ont permis à l'emploi de se maintenir de façon satisfaisante, quantitativement au moins.

A l'aube de la décentralisation, alors que l'Etat va cesser ses subventions, on voit que la courbe des emplois commence à s'infléchir. Or, selon tous les rapports officiels, les besoins en personnel qualifié sont

encore très importants. (1)

Il conviendrait donc, non seulement de continuer à développer la lecture publique, mais aussi d'assurer la reconnaissance du C.A.F.B. dans tous les organismes gérant des bibliothèques ou des centres de documentation. Cela permettrait d'étendre et de diversifier les débouchés du C.A.F.B. La mise en place dans tous les types de bibliothèques de personnels qualifiés ayant suivi une formation commune est d'ailleurs une condition nécessaire pour réaliser l'unicité des bibliothèques en France. Cela permettrait de décloisonner les différents réseaux de bibliothèques qui sont beaucoup trop étanches et disparates.

On constate malheureusement qu'il y a encore un trop grand nombre de "faisant fonction" à la place des bibliothécaires. Les bibliothèques subissent encore l'héritage d'une longue tradition de bénévolat, ce qui explique les difficultés que l'on rencontre à imposer les diplômes professionnels dans ce secteur.

Il faut d'ailleurs saluer l'action des associations professionnelles et de l'E.N.S.B. qui oeuvrent sans relâche pour former les personnels et faire sentir aux employeurs le besoin de personnels qualifiés.

Les pouvoirs publics reconnaissent les énormes besoins du pays dans le domaine culturel, ainsi que dans le domaine de la recherche. Les bibliothécaires et documentalistes sont indispensables au développement de ces deux secteurs.

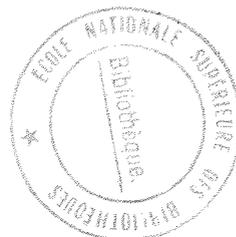
Il faut espérer que l'Etat et les collectivités locales, conscients de ces besoins créeront les emplois nécessaires. Les titulaires du C.A.F.B. trouveront ainsi des débouchés satisfaisants et l'E.N.S.B. pourra remplir pleinement sa mission de formation.

(1) : Voir exposé de Monsieur Gattegno, Directeur du livre et de la lecture, lors de la 1ère réunion du Groupe de travail sur le C.A.F.B. le 20 septembre 1983.

Voir aussi à ce sujet les rapports Vandevoorde et Pingaud-Barreau.
(Références dans la bibliographie)

LISTE DES DOCUMENTS EN ANNEXE

- Extrait de la notice de présentation du C.A.F.B. p. 60
- Modèle de questionnaire envoyé aux candidats reçus au C.A.F.B. pour réaliser les enquêtes sur les débouchés p. 61
- Dépouillement de l'enquête 1975 p. 62
- Dépouillement de l'enquête 1976 p. 65
- Dépouillement de l'enquête 1983 p. 67
- Résultats de l'enquête sur les débouchés réalisée par le C.R.F.P. de Massy en 1980 p. 69
- Lettre adressée aux demandeurs d'emploi et expliquant le fonctionnement du Service d'offres d'emploi p. 70
- Modèle de formulaire adressé aux abonnés du Service d'offres d'emploi p. 71
- Questionnaire aux demandeurs d'emploi p. 72
- Note sur les demandeurs d'emploi à l'E.N.S.B. (Dépouillement du questionnaire aux demandeurs d'emploi) p. 73
- Extrait d'une lettre d'un Inspecteur d'Académie à une personne titulaire du C.A.F.B. option Jeunesse qui se plaint de ne pouvoir obtenir de poste en C.D.I. p. 75
- Extrait de l'exposé de Mr Gattegno, Directeur du livre et de la lecture, lors de la 1ère réunion du Groupe de travail sur le C.A.F.B. et les C.R.F.P. p. 76



LE CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS
DE BIBLIOTHECAIRE

Le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire (C.A.F.B.) assure la formation des cadres des bibliothèques de diverses catégories et relevant de collectivités publiques ou privées : bibliothèques municipales, centres culturels, bibliothèques d'entreprise, établissements d'enseignement, bibliothèques spécialisées, centres de documentation, etc...

Le Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Bibliothécaire est accessible aux candidats justifiant : - soit du baccalauréat ou d'un titre équivalent
- soit d'une certaine ancienneté dans les bibliothèques ou une administration municipale.

L'examen comporte :

- des épreuves d'admissibilité qui ont lieu à la fin de janvier
- des épreuves d'admission qui se déroulent en juin.

La préparation comprend :

- un enseignement professionnel général préparant l'admissibilité
- des enseignements spécialisés à option et des stages préparant à l'admission.

Elle est compatible avec une autre activité ou la poursuite d'autres études.

L'inscription à la préparation est distincte de l'inscription à l'examen.

L'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques n'assure pas d'enseignement par correspondance. Mais elle organise des préparations au Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire dans des centres régionaux de formation professionnelle. En raison du nombre croissant des candidats, la plupart des centres régionaux limitent les inscriptions à la préparation. Toutefois, cette inscription à la préparation n'est pas obligatoire pour se présenter aux épreuves d'admissibilité. En revanche il est nécessaire de s'inscrire dans un centre de préparation pour l'admission.

S'ils remplissent les conditions nécessaires les candidats inscrits au C.A.F.B. peuvent bénéficier du régime de la sécurité sociale étudiante et des oeuvres universitaires. Ils peuvent également obtenir des bourses d'enseignement supérieur.

REMARQUE IMPORTANTE :

L'E.N.S.B. n'assure pas le placement des titulaires du C.A.F.B. ; elle peut toutefois les informer sur les possibilités d'emploi qui s'offrent à eux, possibilités qui sont actuellement limitées.

Le questionnaire qui suit est destiné à connaître avec précision les débouchés réels du C.A. F. B. Des réponses apportées à ce questionnaire peut dépendre l'orientation future de cet examen. C'est pourquoi nous vous demandons d'avoir l'amabilité d'y répondre le plus complètement possible et de le retourner rapidement à :

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES
Service des Examens
17-21, bd du 11 novembre 1918
69621 - VILLEURBANNE

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :

Niveau Universitaire : DEROGATION - BAC - DEUG - LICENCE - + - (1)

Option réussie au C.A. F. B. : B. PUBLIQUES

B. SPECIALISEES

B. POUR LA JEUNESSE ET SCOLAIRES

DISCOTHEQUE (1)

Désiriez-vous un emploi dans une région déterminée : OUI - NON

Laquelle ?

Avez-vous eu satisfaction ? OUI - NON

Avant d'obtenir le C.A. F. B. , exerciez-vous déjà une fonction dans une bibliothèque ?

OUI - NON

Si oui le C.A. F. B. vous a-t-il apporté une promotion dans votre emploi ? OUI - NON

Avez-vous trouvé un emploi grâce au C.A. F. B. ? OUI - NON

Si oui, travaillez-vous dans une : - Bibliothèque Municipale

- Bibliothèque universitaire

- B. C. P.

- Bibliothèque Nationale

- Bibliothèque Spécialisée

- Centre de Documentation

- Public

- Privé

- Bibliothèque d'entreprise

- Bibliothèque d'Hôpital

- C. D. I.

- Autres (Précisez) (1)

Si vous êtes employé dans une bibliothèque, à quel titre exercez-vous votre fonction :

- Bibliothécaire

- Sous-Bibliothécaire

- Employé de bibliothèque

- Magasinier

- Autres (Précisez) (1)

L'option que vous avez réussi vous a-t-elle servie :

- Pour trouver un emploi , OUI - NON

- Pour votre fonction actuelle , OUI - NON

Nous vous remercions d'avoir bien voulu répondre à ce questionnaire.

(1) Entourez la mention utile.

LES DEBOUCHES DU C. A. F. B. - DEPOUILLEMENT DU QUESTIONNAIRE
ENVOYE A TOUS LES TITULAIRES DU C. A. F. B. (Session de Juin 1975)

En 1975, 523 candidats ont été admis au C. A. F. B. :

- 80 dans l'option Bibliothèque Spécialisée
- 22 dans l'option Discothèque
- 129 dans l'option Jeunesse et Etablissement d'enseignement
- 292 dans l'option Bibliothèques Publiques

Parmi eux, 181 exerçaient une activité professionnelle dans une bibliothèque.

Sur 523 questionnaires envoyés, 302 réponses sont parvenues à l'E. N. S. B. (58 %).

Sur ces 302 nouveaux titulaires du C. A. F. B. :

A) Ceux qui travaillaient déjà dans une bibliothèque :

133 sont dans ce cas, comme titulaires ou comme auxiliaires.

- 37 ont eu ou pensent avoir dans un avenir proche une promotion personnelle dans leur emploi (titularisation, accès à des postes de sous-bibliothécaires ou de bibliothécaires)

- 96 n'ont vu aucun changement de leur situation et ne pensent pas que l'obtention du C. A. F. B. leur apportera une amélioration de leur carrière dans un proche avenir.

B) Ceux qui ont cherché un emploi avec le C. A. F. B. :

169 nouveaux diplômés n'ont jamais occupé d'emploi dans une bibliothèque (sont inclus dans ce chiffre ceux qui y ont exercé des fonctions temporaires et limitées) et ont cherché du travail avec le C. A. F. B. nouvellement obtenu. Parmi ceux-ci :

B1 - Le Niveau d'études :

- 36 possèdent le baccalauréat ou un équivalent :

x 15 ont trouvé un emploi dans une bibliothèque ou un service documentaire.

x 21 n'ont pas trouvé d'emploi.

- 133 sont titulaires d'un diplôme supérieur au bac. (DEUG, Licence, Maîtrise ou Doctorat) :

x 54 ont trouvé un emploi dans une bibliothèque ou un service documentaire.

x 79 n'ont pas trouvé d'emploi.

B2 - La Région

- 139 de ces nouveaux diplômés voulaient un emploi dans une région déterminée (les réponses à cette question varient considérablement et vont d'une demande globale ("Le Sud-Ouest") à des demandes très précises

ENQUETE 1975 (suite)

("la ville d'AUCH").

- x 54 ont eu satisfaction
- x 85 n'ont pas trouvé d'emploi.

- 30 acceptaient d'aller travailler dans n'importe quelle région :

- x 15 ont trouvé un emploi
- x 15 n'ont pas trouvé d'emploi

Soit, au total, 69 titulaires du C.A.F.B. ont trouvé une emploi grâce à ce diplôme.

B3 - Nature de l'emploi trouvé :

Sur les 69 personnes qui ont trouvé un emploi avec le C.A.F.B. :

- 48 travaillent dans une Bibliothèque Municipale
- 2 " " " Bibliothèque Universitaire
- 3 " " " Bibliothèque Centrale de Prêt
- 4 " " " Bibliothèque Spécialisée
- 3 " " un Centre de Documentation
- 8 " " " C.D.I.
- 1 " " une Maison de la Culture

B4 - Nature de la fonction exercée :

- 9 sont bibliothécaires
- 8 sont bibliothécaires-documentalistes
- 37 sont sous-bibliothécaires
- 7 sont employés de bibliothèque.
- 3 sont magasiniers
- 4 sont agents de bureau
- 1 exerce une vacation temporaire

C) Les Options

(voir tableau ci-après)

^
ENQUETE 1975 (suite)

Option	Nbre de réponses	Travail-: déjà dans une bibliothèque	Ont eu une promo-: tion	Ne tra-: vaillai-: ent pas dans une biblio.	Ont trouvé du travail	dans :						
						BM	BU	B. C. P.	Bib. Spéc	C. de Doc	C. D. I.	Au-: tres
Bibliothèques Publiques	166	63	25	103	46	35	1	1	4	1	3	1
Jeunesse et Etablissement d'Enseigt.	71	38	8	33	12	6	1	2	-	-	3	1
Bibliothèques Spécialis.	48	20	4	28	7	3				2	2	
Discothèq.	17	12		5	4	4						
TOTAL	302	133	37	169	69	48	2	3	4	3	8	1

ENQUETE 1976

LE C. A. F. B. ET SES DEBOUCHES

Résultats de l'enquête menée par l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, auprès de tous les candidats admis au Certificat d'Aptitude aux fonctions de bibliothécaire en 1976.

Sur 541 diplômés interrogés, 335 ont répondu (62 %). Ce chiffre très important pour une enquête menée par correspondance permet de se faire une idée relativement précise des possibilités d'emploi ouvertes par l'obtention du C. A. F. B.

Les réponses se décomposent de la manière suivante :

A. - 149 DIPLOMES (44 %) AVAIENT DEJA UN POSTE EN BIBLIOTHEQUE

- 83 (56 %) n'ont eu aucune promotion dans leur emploi et ne pensent pas pouvoir en avoir dans un avenir prévisible.

- 66 (44 %) ont eu une promotion (ou espèrent en avoir une dans un proche avenir) dans leur travail grâce au C. A. F. B. Cette promotion est très variable : quelques diplômés accèdent aux grades de bibliothécaire ou de sous-bibliothécaire mais plusieurs aussi passent de vacataire à employé auxiliaire et même un considère comme une promotion le fait de passer de bénévole à quelques heures hebdomadaires de vacation.

B. - 92 DIPLOMES (28 %) ONT TROUVE DU TRAVAIL GRACE AU CAFB

x 54 dans une Bibliothèque Municipale ; 10 en Bibliothèque Universitaire ; 6 en Bibliothèque Spécialisée ; 6 en Bibliothèque Centrale de Prêt ; 4 dans un C. D. I. ; 3 dans un Centre de Documentation ; 1 à la Bibliothèque Nationale ; 8 dans divers organismes.

x 50 (sur 165 réponses) ont l'option Bibliothèques Publiques ;
26 (sur 100) " Jeunesse ;
11 (sur 57) " Bibliothèques Spécialisées ;
5 (sur 13) " Discothèque ;

x Sur ce total, 33 travaillent en tant qu'auxiliaires vacataires ou pour quelques mois.

x 11 remplissent les fonctions de Bibliothécaire ; 47 sous-Bibliothécaire ; 7 employés de bibliothèque ; 6 magasiniers ; 10 agents de bureau ; 7 documentalistes ; 4 divers.

x Pour 44, l'option semble avoir compté dans l'obtention de leur emploi.

x 19 désireraient un emploi dans une région précise ; 9 ont eu satisfaction.

C. - 94 DIPLOMES (28 %) N'ONT PAS TROUVE DE TRAVAIL
GRACE AU C.A.F.B.

+ 32 ont tout de même trouvé du travail (ou conservé un emploi antérieur) mais le C.A.F.B. ne leur semble pas y avoir joué un rôle :

- 14 ont été reçus au C.S.B.
- 1 au concours d'entrée à l'E.N.S.B.
- 4 dans divers emplois de bureau
- 1 en librairie
- 1 en usine
- 11 sont maitres-auxiliaires (poste qu'ils occupaient précédemment) ou surveillant et désireraient un poste en C.D.I. ; leur demande a été refusée par leur administration qui ne prend pas en considération le C.A.F.B. On a même répondu à une candidate que "seuls les diplômés délivrés par les I.U.T. sont pris en compte".

+ 8 n'ont pas cherché de travail.

+ 54 en cherchent en vain et sont actuellement au chômage. Parmi eux, 44 veulent un emploi dans une (ou des) région déterminée. En général, la région choisie est très limitée (Indre, Bas-Rhin), voire circonscrite à une petite ville (Vichy, Mont de Marsan, Digne).

Cependant plusieurs cherchent vainement du travail dans des zones plus vastes ou plus fournies en bibliothèque : 7 dans la région parisienne ; 5 dans le Sud-Ouest ; 4 dans le midi méditerranéen, etc...

Dans l'ensemble , si on additionne les diplômés ayant eu une promotion dans leur emploi à ceux qui ont trouvé du travail grâce à leur diplôme, l'obtention du C.A.F.B. a été utile à 158 diplômés (sur 335), soit 47 %.

Si on reporte ce pourcentage à l'ensemble des candidats, 255 ont eu une amélioration de leur situation grâce au C.A.F.B. (sur 996 candidats présentés).

ENQUETE 1983

LE C.A.F.B. ET SES DEBOUCHES

Résultats de l'enquête menée par l'Ecole nationale supérieure des bibliothèques auprès de tous les candidats admis au C.A.F.B. en 1983.

En 1983, 855 candidats ont été admis au C.A.F.B. :

- 451 dans l'option Bibliothèques publiques
- 264 dans l'option Jeunesse
- 75 dans l'option Documentation
- 65 dans l'option Musique

Nombre de réponses au questionnaire : 422 (49 %)

A : Ceux qui travaillaient déjà dans une bibliothèque : 140 (33 %)

- Ont eu une promotion grâce au C.A.F.B. : 58 (41 %)
- N'ont pas eu de promotion : 82 (59 %)

B : Ceux qui ont cherché un emploi avec le C.A.F.B. : 282 (67 %)

1) Ont trouvé un emploi grâce au C.A.F.B. : 188 (67 %)

- Nature de l'emploi trouvé :

128 en Bibliothèque municipale ; 17 en Bibliothèque centrale de prêt ;
4 en Bibliothèque universitaire ; 2 à la Bibliothèque nationale ;
7 en C.D.I. ; 8 en Bibliothèque spécialisée ; 3 en Centre de documentation ; 3 en Bibliothèque d'entreprise ; 16 dans divers organismes.

- L'option semble avoir compté dans l'obtention de leur emploi pour 132 personnes (70 %)

- Nature de la fonction exercée :

17 sont Bibliothécaires
141 " Sous bibliothécaires
5 " Employés de bibliothèque
3 Documentalistes
4 " Vacataires
18 occupent des emplois divers

ENQUETE 1983 (suite)

- Options :

Ceux qui ont trouvé un emploi étaient titulaires des options suivantes :

Bibliothèques publiques : 105

Jeunesse : 59

Musique : 16

Documentation : 8

- Région :

73 souhaitaient la région parisienne, 58 ont eu satisfaction

159 souhaitaient la province, 93 ont eu satisfaction

Le reste des diplômés ne souhaitait pas de région précise.

2) N'ont pas trouvé d'emploi : 76 (27 %)

3) N'ont pas cherché d'emploi : 14 (5 %)

4) Ont été reçus au concours de Sous-bibliothécaires : 4 (1 %)

RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LES DEBOUCHES REALISEE PAR LE C.R.F.P. DE MASSY EN 1983

	Total reçus au CAFB (MASSY)	Réponses faites	Travaillant avant CAFB	ont promotion	Même grade	Travail Temporaire	Ne travail- lant pas avant CAFB	Ne recher- chent pas	Ne trou- vent pas	Ont trouvés
B. Publiques	48	18	8	4	2	2	10	0	2	8
B. Jeunesse	42	21	11	6	5		10	2	2	6
Discothèques	42	18	11	2	4	1	7			7
TOTAUX	132	57	30	12	11	3	27	2	4	21

(4 étaient déjà sous-bibliothécaires)

43% des élèves de l'an dernier ont répondu à notre enquête :

- 53% avaient déjà un emploi : 40% d'entre eux ont eu une promotion (certains étaient déjà sous-bibliothécaires)
- 47% n'avaient aucun emploi : 77% d'entre eux ont trouvé
11% ne cherchent pas
22% demeurent au chômage

ECOLE NATIONALE DES BIBLIOTHEQUES
17/21, Bd. du 11 Novembre 1918
69100 - VILLEURBANNE

Villeurbanne le

M

Nous avons bien reçu votre lettre du nous
demandant la liste des emplois vacants. Nous vous envoyons par
retour du courrier les propositions que nous avons reçues depuis
ces dernières semaines.

Nous ne pouvons vous dire si tel ou tel de ces postes est déjà
pourvu, vous devez écrire ou téléphoner directement aux adresses
indiquées.

Si vous désirez recevoir régulièrement les propositions d'emplois
vacants, veuillez nous faire parvenir un lot de cinq enveloppes tim-
brées à votre nom. Pour faciliter les envois nous vous demandons de
bien vouloir utiliser des enveloppes auto-collantes et de les timbrer
au tarif du service rapide.

Lorsque vous aurez trouvé un poste, veuillez nous le faire savoir
afin que nous mettions à jour notre fichier.

Pour rendre plus efficace notre service, et ne vous envoyer
que des propositions de postes vous concernant, nous vous demandons
de bien vouloir remplir le questionnaire ci-joint et nous le renvoyer
rapidement.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, M , l'expression
de mes sentiments distingués.

Mme M.A. MERLAND
Conservateur à l'E.N.S.B.

MODELE DE FORMULAIRE ADRESSE AUX ABONNES DU SERVICE D'OFFRES
D'EMPLOI

Villeurbanne le 20.11.73

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DES BIBLIOTHEQUES
17,21, BOULEVARD DU 11 NOVEMBRE
69100 VILLEURBANNE

SERVICE DES OFFRES D'EMPLOIS

M.....

Les enveloppes que vous nous avez envoyées sont épuisées.
Si vous désirez toujours être averti des postes vacants, vous
voudrez bien nous renvoyer un nouveau jeu de cinq enveloppes
timbrées, et si possible auto-collantes.

Si vous avez trouvé un poste qui vous convienne, veuillez nous
renvoyer cette feuille, en précisant la ville et la bibliothèque
ou vous êtes nommée

Villeurbanne, le

M

QUESTIONNAIRE AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

1. Avez-vous le C.A.F.B. (1) oui / - non ?
2. En quelle année l'avez-vous passé ?
3. Option (1)
 - C.A.F.B. L.P. Livre contemporain
 - C.A.F.B. L.P. Livre ancien
 - C.A.F.B. Jeunesse, C.A.F.B. Musique
 - C.A.F.B. Documentation.
4. Si vous possédez un autre diplôme professionnel (DUT par exemple) inscrivez lequel.....
5. Quel est votre niveau universitaire (1) Bac, Licence, Maîtrise ? dans quelle discipline ?
6. Langues étrangères connues ... Anglais, Russe (Nations)
7. Etes-vous déjà employé dans une Bibliothèque au titre de (1) Employé de bibliothèque, sous-bibliothécaire, bibliothécaire 2e catégorie, bibliothécaire 1ère catégorie.
8. Demandez-vous les propositions d'emploi (1) pour changer de région, pour changer de catégorie, parce que vous êtes sans emploi ?
9. Si vous ne désirez recevoir que les propositions concernant certaines régions, indiquez ces régions ici :
10. Si vous désirez ne recevoir que certaines catégories d'emploi indiquez les ici :
11. Quelle est votre année de naissance ? 16/05/1963

(1) Souligner et encadrer les bonnes réponses.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BIBLIOTHÈQUES

17-21, Bd du 11 Novembre 1918

69100 Villeurbanne

Tél. : (7) 889.64.45

NOTE SUR LES DEMANDEURS d'EMPLOI A L'E.N.S.B.

(juin 1982 - juin 1983)

178 demandeurs d'emploi abonnés à notre service ont rempli le questionnaire que nous leur avons adressé.

I - DIPLOMES PROFESSIONNELS :

7 n'ont aucun diplôme

2 ont l'écrit du C.A.F.B. seulement

19 ont un diplôme de type D.U.T, mais pour 13 d'entre eux le D.U.T est accompagné du C.A.F.B.

3 ont le D.S.B.

160 ont le C.A.F.B. et 10 d'entre eux ont au moins 2 ^{options du} C.A.F.B.

- soit une proportion de 91% de demandeurs d'emploi ayant les diplômes correspondant à leurs recherches.

II - DATES DE L'OBTENTION DU C.A.F.B :

avant 1970	:	2
1970 - 1974	:	13
1975 - 1979	:	50
1980- 1982	:	102

Dans l'ensemble les candidats ont donc des diplômes récents, ce qui implique des connaissances à jour mais aussi un manque d'expérience à faire valoir dans leurs demandes.

III - SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE :

*75 sont sans emploi

19 ont un emploi précaire ou tout à fait étranger à leur formation

-soit 94 cherchent un emploi de façon urgente.

*61 ont un poste de sous-bibliothécaire

12 ont un poste de bibliothécaire de 2ème catégorie

2 ont un poste de bibliothécaire de 1ère catégorie

9 ont un poste d'employé de bibliothèque

- soit 84 ont un emploi mais veulent en changer pour deux types de raison : changement de catégorie ou changement de région.

.../...

IV - LES DIPLOMES UNIVERSITAIRES :

parmi les 94 demandeurs sans emploi 56 ont au moins une licence soit près de 60 %
" 61 sous-bibliothécaires, 46 ont au moins une licence soit 75 %
- 3 des 9 employés de bibliothèques ont aussi la licence et 10 bibliothécaires de 2ème catégorie ont ce même titre.

V - LES MOTIVATIONS :

- changer de catégorie : c'est la demande de 52 candidats à l'emploi sur les 84 qui ont déjà un poste. Or lorsque l'on reprend les statistiques des postes offerts en 1982-1983, on trouve 33 postes en 2ème catégorie et 2 postes en 1ère catégories. C'est donc bien insuffisant pour permettre la promotion des sous-bibliothécaires qualifiés universitairement et l'entrée des chômeurs qui auraient aussi les qualifications requises.

- changer de région : c'est la demande de 46 candidats à l'emploi sur les 84 qui sont déjà en poste. Si l'on étudie les régions demandées on constate que pour beaucoup le champ souhaité est assez large (ex : tout le sud de la Loire, tout l'est, etc...)

Les régions demandées sont :

	offres 82:83
La région parisienne : 22	151
La région Rhône-Alpes: 16	34
le Sud-Ouest : 16	3
le Midi : 13	16

On constate pour tout le midi de la France et surtout le Sud-ouest une inadéquation entre l'offre et la demande alors que les propositions de la région parisienne devraient être suffisantes.

Il faut tenir compte aussi du fait que les abonnés du service de l'E.N.S.B. ne sont pas tous les demandeurs d'emploi, beaucoup de demandeurs d'emploi sont sans doute rattachés à leur Centre régional de formation professionnelle de départ qui affiche les propositions distribuées par l'E.N.S.B. C'est en particulier le cas de la région parisienne où Massy et le centre de la rue de Richelieu ont leur propre service d'offres d'emploi.

VI - REPARTITION DES OPTIONS C.A.F.B. :

Demandeurs	postes offerts en 82-83
15 ont le C.A.F.B. Musique	49
9 " " Documentation	8
44 " " Jeunesse	99
127 " " Lecture Publique	98
dt 30 " " s/option Livre ancien xx	3

On voit encore une fois ici que les deux options les plus intéressantes sur le marché du travail sont l'option Musique et l'option Jeunesse. On peut faire la même remarque que dans le paragraphe précédent : il y a bien d'autres demandeurs d'emploi que les abonnés à notre service, il ne faut donc pas penser qu'il y a excédent de postes par rapport aux demandes, mais cela donne un ordre de grandeur.

Extrait d'une lettre d'un Inspecteur d'Académie, adressée à une personne titulaire du C.A.F.B. option Jeunesse et d'une maîtrise de lettres qui se plaint de ne pouvoir obtenir de poste en C.D.I.

"Votre lettre exprime toute l'amertume que vous ressentez à la lecture de la circulaire du 19 juin relative aux travaux préparatoires à la procédure de recrutement des A.E. (Adjoints d'enseignement) stagiaires bibliothécaires-documentalistes pour l'année 1975-76.

Votre déception vient du fait qu'aucune priorité n'est accordée aux titulaires d'un diplôme technique de documentation (C.A.F.B. par exemple).

Il ne peut malheureusement en être autrement. Le statut des A.E., publié en 1972, ne prévoit comme condition de diplôme pour accéder à ce corps que la possession d'une licence d'enseignement. Une circulaire n'a pas pouvoir de modifier cette règle (ou alors il faudrait changer le décret lui-même).

En fait le vrai problème est que le corps des A.E. est inadapté pour l'accueil des bibliothécaires-documentalistes.

Le problème ne peut être résolu que par la parution d'un statut particulier adapté à ces fonctions. C'est à quoi travaille actuellement une commission. Mais il faut espérer que cette fois ses travaux déboucheront sur un texte publié (à la différence des commissions antérieures dont les propositions n'ont jamais été adoptées).

7 juillet 1975

- Quantitativement : Les C.R.F.P. (ou certains d'entre eux) n'ont pas la capacité nécessaire. C'est, le plus souvent, pour des raisons de capacité matérielle qu'ils pratiquent une sélection pour admettre les candidats à suivre une préparation.

Or, les besoins numériques de formation sont très importants. Je rappelle pour mémoire que, pour les seules bibliothèques municipales, pour répondre aux besoins définis par nos programmes quantitatifs, la situation est la suivante :

	Postes existants en 1983	Besoins totaux	Besoins de nouveaux diplômés
- Bibliothécaires	838	2120	1282
- Sous-bibliothécaires	2181	6340	4159
TOTAL			5441

- Qualitativement : Il convient d'aboutir à une formation modernisée, combinant les connaissances et techniques professionnelles immédiates et l'ouverture sur l'environnement des bibliothèques et établissements documentaires (aspects culturels, sociaux, techniques et scientifiques etc...)

La Direction du Livre et de la Lecture souhaite, à cet égard, que les structures de formation qui seront proposées par le groupe de travail soient le plus ouvertes possible sur les filières universitaires.

Aucune solution n'est à rejeter à priori. Au contraire, il est possible que plusieurs types de structures d'accueil de cet enseignement professionnel se révèlent bons, en fonction des contextes locaux.

BIBLIOGRAPHIE

- COMTE (Henri). - Les Bibliothèques publiques en France. - Lyon : Presses de l'E.N.S.B., 1977.
- VANDEVOORDE (Pierre). - Les Bibliothèques en France : Rapport au Premier Ministre établi en juillet 1981 ... - Paris : Dalloz, 1982.
- PINGAUD (Bernard), BARREAU (Jean-Claude). - Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture : rapports de la Commission du livre et de la lecture. - Paris : Dalloz, 1982.
- SEIBEL (B.). - Bibliothèques municipales et animation : étude ré-réalisée à la demande de la Direction du livre et de la lecture ... - Paris : Dalloz, 1983.
- GLEYZE (Michèle), WEBER (Yvette). - L'Enseignement professionnel dans les bibliothèques à Lyon (1963-1975) : note de synthèse .
- Villeurbanne : Ecole nationale supérieure des bibliothèques, 1976
- DURANDE MUSSO (Christine). - Profil du documentaliste à partir des offres d'emploi d'A.D.B.S. Informations : mémoire... - Villeurbanne : Ecole nationale supérieure des bibliothèques, 1978.

- PARISOT (Michèle). - La Formation professionnelle des personnels scientifique et technique des bibliothèques : étude comparée des enseignements du D.S.B. et du C.A.F.B. : mémoire E.N.S.B. - Nancy : Presses de la Bibliothèque interuniversitaire, 1979.

- GAILLARD (Catherine), BISBROUCK (Marie-Françoise), RENOULT (Daniel).
 - Le C.A.F.B. et son public : l'expérience du C.R.F.P. de Paris.
 - In : "Bulletin des bibliothèques de France", t. 29, n°3, 1984, p.246-248.



000000



352809A